

caue45.fr

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement du Loiret



architectures & agricultures

www.architecturesagricultures.fr



Les politiques territoriales en faveur de l'architecture des bâtiments agricoles et les incidences paysagères de l'évolution de ces constructions

Rapport final
Octobre 2010

Analyse et propositions

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie / Cédric Garnier
- Assemblée permanente des chambres d'Agriculture (APCA) / David Pereira
- Institut français de la vigne et du vin / Carine Herbin
- Institut de l'Élevage / Jean-Yves Blanchin,
- Institut de la filière porcine / Michel Marcon
- Fédération des parc naturels régionaux / Nicolas Saana
- Fédération nationale des CAUE / Yves helbert
- Maison paysannes de France / Amélie Pédrot, Didier Chavatte
- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Pêche - DGPAAT-BFB / Régis Ambroise
- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Pêche - DGPAAT-BIM / Jérôme Mater,
- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Pêche - DGPAAT-BATDA / Brigitte Midoux
- Ministère de la Culture et de la Communication – DAPA / Jean-Pierre Courtiau.

Responsables du projet :

- Hervé Cividino, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret (herve.cividino@caue45.fr)

Avec la collaboration de :

- Marianne Loubière, stagiaire Master 2 professionnel. Administration locale et territoires. Gestion durable des paysages. Université François Rabelais, Tours.

7	Introduction
	I. Objet de l'étude
11	I.a. Objectifs, méthodologie et moyens
13	I.b. Déroulement de l'étude
	II. L'enquête
15	II.a. Les cibles
15	II.b. Le questionnaire
	III. Les résultats
17	III.a. La répartition des structures ayant répondu à l'enquête
19	III.b. La répartition des actions
21	III.c. Les types d'actions répertoriées
23	Les actions de communication et de sensibilisation
29	Les chartes et les actions collectives
33	Les conseils ponctuels
37	Les aides aux travaux
41	Les conseils, accompagnés d'aides aux diagnostics, formations et travaux
47	Les conseils accompagnés d'aides aux travaux dans le cadre d'une charte
51	Les conseils accompagnés d'aides aux études paysagères, architecturales et aux travaux
59	Les réalisations sous maîtrise d'ouvrage publique
63	III.d. Les fiches de cas
A	Actions de communication et sensibilisation
B	Chartes et actions collectives
C	Conseils ponctuels
D	Aides aux travaux
E	Conseils, accompagnés d'aides aux diagnostics, formations et travaux
F	Conseils accompagnés d'aides aux travaux dans le cadre d'une charte
G	Conseils accompagnés d'aides aux études paysagères, architecturales et aux travaux
H	Réalisations sous maîtrise d'ouvrage publique
93	Conclusion
97	Bibliographie
99	Annexes
101	Annexe 1 - Enquête IDEAL 1996
105	Annexe 2 - CR Comités de pilotage
111	Annexe 3 - Questionnaire d'enquête

Durant les trente dernières années, près de trois cent millions de mètres carrés de bâtiments agricoles ont été construits¹ en France. Le traitement architectural de ces édifices a été influencé par les concepts d'intégration paysagère, nés et développés entre les années 1975 et 1985. Certaines DRAF et DDAF s'étaient alors dotées d'architectes conseillers tandis que la Fondation de France, avec le soutien des ministères, finançait le réseau « Bâtiments agricoles et paysages » (BAP). Produits et relayés par les CAUE et les chambres d'Agriculture, leurs travaux ont orienté la conception architecturale et paysagère de nombreux bâtiments. En accompagnement des actions et des financements engagés par les collectivités locales, les publications de conseils et de méthodologie se sont multipliées².

En 1996, une enquête menée par le réseau IDEAL³ (annexe 1) dénombra quarante départements ayant mis en place des incitations financières, permettant de dépasser les conseils ponctuels sur les bâtiments agricoles. Tous les programmes dispensaient des aides pour la plantation de végétaux ; vingt-deux y ajoutaient le choix de certains matériaux, quatre les couleurs des enveloppes. Moins d'un tiers proposaient des réflexions sur les formes et sur la localisation des édifices. Cet écart important confirma la difficulté rencontrée par les administrations locales pour corréler une aide financière à un apport de qualitatif relevant d'une prestation intellectuelle impliquant l'intervention d'experts.

Depuis, les enjeux de l'architecture des bâtiments agricoles ont fortement évolué. Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), doublé par les impératifs économiques, a engendré le regroupement des unités de production et la construction de nouveaux édifices, dont la taille n'a plus rien à voir avec celles des bâtiments des années

1970/1990. Parallèlement, l'étalement de l'urbanisation a rapproché la ville des espaces agricoles. Tandis que les consommateurs accroissaient leurs attentes en terme de qualité des produits et de qualité des paysages, une agriculture de proximité, diversifiée, s'est développée.

La localisation des nouvelles constructions, l'évolution des demandes sociales mais aussi la prise en compte des enjeux du développement durable ont poussé les intervenants de la construction rurale à reconsidérer certaines réflexions devenues inopérantes (dissimulation paysagère, coloration des enveloppes et des toitures...). Plusieurs réflexions et recherches-actions sur l'architecture et le paysage des bâtiments d'exploitation d'aujourd'hui ont alors été lancées.

Depuis 2007, le site www.architecturesagricultures.fr⁴, a ainsi pour objet la sensibilisation et la formation à la conception architecturale des bâtiments agricoles. Dans une optique de rapprochement des milieux de l'agriculture et de l'architecture, il a mis en évidence des démarches territoriales et des réalisations apportant de nouvelles réponses à cette question.

De 2007 à 2009, le programme CASDAR APPORT *Agriculture & paysage, des outils pour des projets de développement durable des territoires*⁵ a abordé les méthodologies de conception des bâtiments d'exploitation. Deux principes ont été avancés pour programmer et concevoir un projet architectural contemporain. Le premier insiste sur la constitution d'équipes pluridisciplinaires liant techniciens, zootechniciens, architectes et paysagistes. Le second propose de s'appuyer sur une connaissance fine de l'organisation spatiale des exploitations pour prendre en compte leurs qualités, leurs contraintes et leurs spécificités dans la conception des nouveaux bâtiments.

¹Le rythme annuel de la construction agricole a connu une baisse constante ces dernières années (3,3 millions de m² ont été autorisés en 2008 soit 73% de moins qu'en 2007 et 52 % de plus qu'en 2009). Auparavant, de 1975 à 2005, on note une moyenne de dix millions de m² par an avec un pic entre 1975 et 1983 (moyenne de 13 millions m² par an), un creux entre 1983 et 1994 (autour de 9 millions m² par an) puis une nette reprise de 1995 à 2005 (environ 14 millions de m² par an).

²La bibliographie établie en 2006 par le CAUE du Loiret recense plus d'une centaine de plaquettes et brochures traitant la relation entre bâtiments agricoles et paysage. On y distingue les documents concernant la mise en valeur des corps de ferme, ceux conseillant sur l'insertion paysagère et enfin ceux conseillant des méthodologies pour la conception des bâtiments. http://www.archiagri.fr/rubriques/references_et_bibliographies.php

³Bâtiments agricoles, architecture et devenir du paysage. Institut national d'Horticulture. Angers. Ministère de l'Agriculture, FNCAUE, APCA. 15 octobre 1998, 58 p. + annexes.

⁴Le site www.architecturesagricultures.fr a fait l'objet d'un financement du ministère de l'Agriculture et de la Pêche au titre de l'appel à projet « Développement et attractivité des territoires ruraux ». Il est soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de la « Formation continue des professionnels, des agents et cadres des collectivités territoriales et des personnels associatifs intervenant dans les domaines de l'architecture et du paysage ». Il référence près de cent dossiers ressources et quatre-vingts réalisations exemplaires.

⁵APPART, *Agriculture & paysage, des outils pour des projets de développement durable des territoires* CASDAR 2007-2009. Institut français de la vigne et du vin. www.agriculture-et-paysage.fr

Durant la même période, l'association Maisons paysannes de France a étudié les évolutions du bâti agricole depuis les années 1960 jusqu'à nos jours⁶. Les résultats ont relevé le vieillissement du parc immobilier des exploitants, l'agrandissement et la spécialisation des exploitations, ainsi que le poids des politiques locales sur la mise en place d'actions particulières, sur les paysages notamment.

En 2009, les participants au colloque « Bâtiments d'élevages du futur » organisé par le réseau mixte de technologie (RMT) éponyme se sont penchés sur l'avenir, en terme technique mais aussi architectural, allant jusqu'à interroger de nouvelles méthodes d'élevage permettant une réduction drastique des équipements⁷. Ainsi les questions de la conception globale des édifices et celle d'une construction environnementale ont-elles été largement abordées⁸.

La même année, le workshop « éco-construction des bâtiments viticoles » organisé à Épernay par l'Institut français de la vigne et du vin a marqué le même intérêt des acteurs pour les questions environnementales⁹.

Actuellement en cours, le programme CASDAR « *Application d'une démarche d'éco-construction et de management environnemental aux bâtiments d'élevage*¹⁰ » interroge directement la problématique de la construction durable en construisant une grille d'orientations environnementales. En favorisant l'intervention d'équipes pluridisciplinaires, il remet les approches spatiales au cœur de la conception d'édifices long-temps envisagés du seul point de vue fonctionnel.

Ces démarches démontrent l'intérêt croissant des acteurs ruraux pour la question de l'architecture agricole contemporaine. Constitutifs des paysages de demain, les bâtiments de production participent de l'économie des territoires et du cadre de vie de leurs habitants. S'ils suscitent l'intérêt des résidents permanents ou temporaires des campagnes, si les agriculteurs y sont sensibles en tant qu'outil de travail qui touche à leur image de marque, on peut se questionner sur l'implication des collectivités locales dans cette problématique.

Quels accompagnements proposent-elles pour le traitement de ces architectures ? Les aides ont-elles été adaptées aux évolutions récentes du bâti agricole où ont-elles été reconduites systématiquement d'année en année ? Quelles pratiques exemplaires et quels manques les acteurs de terrain ressentent-ils ?

Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cette étude.

⁶Maisons paysannes de France. *La gestion du bâti agricole en France. Un atout pour contribuer au développement durable du territoire ? Rapport d'étude sur l'évolution du bâti agricole dans 12 territoires français depuis les années 60*. Ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Agriculture, Fondation du Patrimoine. Paris, Juillet 2009. 350 p.

⁷On peut noter l'intérêt pour les parcs stabilisés d'hivernage dont l'usage est largement répandu en Irlande et de Grande-Bretagne. De tels aménagements, qui permettent des conduites d'élevage sans bâtiment de stabulation, limitent les impacts économiques et paysagers aux bâtiments annexes (stockage, salle de traite...).

⁸Bâtiments d'élevage du futur. Recueil des communications du Colloque européen de Lille 22 et 23 octobre 2009. Institut de l'Élevage, 2009, 176 p.
http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/IMG/pdf_CR_0933123-coll_bat_elev_futur.pdf

⁹*La revue des œnologues et des techniques vitivinicoles et œnologiques*. « Éco-conception, éco-gestion des chais et des exploitations viticoles ». Novembre 2009, n° 133, 72 p.

¹⁰Application d'une démarche d'éco-construction et de management environnemental aux bâtiments d'Élevage. Programme CASDAR 2008-2010. Institut de l'Élevage.
<http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/spip.php?article17862>

I.a. Objectif, méthodologie et moyens

L'objectif de l'étude est d'observer et de comprendre les actions actuellement menées par les collectivités territoriales en faveur de l'architecture des bâtiments agricoles. Il s'agit :

- d'identifier les politiques en cours ou récemment menées,
- de préciser leurs modalités de mise en œuvre,
- de connaître leurs résultats.

Un inventaire des actions a été élaboré à partir d'une enquête diffusée par courriel auprès des principaux intervenants de la construction rurale.

La sollicitation d'acteurs appartenant à des secteurs variés (administration, agronomie, architecture, construction, développement local, environnement, paysage...) a permis d'optimiser et de croiser les sources d'information.

L'enquête a été complétée par une recherche bibliographique et Internet incluant les ressources mises en ligne par le CAUE du Loiret dans le cadre du site www.architecturesagricultures.fr, rubrique « actions territoriales ».

Les réponses ont fait l'objet d'une analyse quantitative et qualitative. Des entretiens téléphoniques ont permis d'affiner les données renvoyées par les questionnaires. Elles ont été classées selon une typologie permettant de qualifier les différentes politiques de soutien à la qualité architecturale et paysagère (sensibilisation, financement de conseils et d'études, subventionnement de travaux...).

Les expériences les plus pertinentes ont été approfondies par des entretiens avec leurs protagonistes, des recherches documentaires et des visites. Elles ont été développées et présentées selon des fiches de cas constituant autant de pistes d'évolution et d'innovation à faire connaître.

I.b. Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée de janvier à octobre 2010. En relation avec le représentant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, une méthodologie et les premiers axes d'enquête ont été élaborés tandis qu'un comité de pilotage était constitué. Les représentants des institutions suivantes y ont participé :

- ADEME / Cédric garnier
- APCA / David Pereira
- Institut français de la vigne et du vin / Carine Herbin
- Institut de l'Élevage / Jean-Yves Blanchin,
- Institut de la filière porcine / Michel Marcon
- Fédération des parcs naturels régionaux / Nicolas Saana
- Fédération nationale des CAUE / Yves helbert
- Maison paysanne de France / Amélie Pédrot, Didier Chavatte
- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - DG-PAAT-BFB / Régis Ambroise
- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - DG-PAAT-BIM / Jérôme Mater
- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - DG-PAAT-BATDA / Brigitte Midoux
- Ministère de la Culture et de la Communication - DAPA / Jean-Pierre Courtiau.

Une première réunion s'est tenue le 6 avril 2010, au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (annexe 1).

Le questionnaire d'enquête a été finalisé¹¹. Une liste de personnes cibles ainsi que de personnes relais a été établie, en relation avec les membres du comité de pilotage.

Le recrutement d'un étudiant stagiaire a été entrepris (annexe 2). Les écoles d'architecture, instituts d'urbanisme, écoles d'agronomie et universités (géographie et aménagement du paysage) ont été invités à diffuser l'offre.

Marianne Loubière, étudiante en master 2 professionnel Administration locale et territoires « gestion durable des paysages » à l'université François Rabelais de Tours a été retenue pour une période de trois mois.

L'enquête a été lancée, par courriel, le 2 mai 2010, auprès d'environ mille cinq cents destinataires, répartis sur l'ensemble du territoire national.

Une relance a été effectuée entre le 17 et le 31 mai 2010. Elle a été close fin juin.

Les premiers résultats ont été présentés lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 2 juillet 2010 au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (annexe 3).

Un classement typologique des actions a été retenu lors de cette réunion ainsi que la trame rédactionnelle des fiches de cas et la liste des actions à développer.

En juin et juillet 2010 des entretiens téléphoniques avec les acteurs ont permis d'identifier les freins et les atouts des politiques engagées.

De juillet à octobre, les tableaux des résultats ont été finalisés et quatorze fiches actions ont été réalisées à partir des données recueillies auprès des partenaires. Elles sont incluses dans le présent rapport.

¹¹Voir supra 1.b Le questionnaire p.

II.a. Les cibles

L'enquête a été réalisée par courriel entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2010.

De manière à couvrir le plus largement possible le territoire, la majorité des acteurs institutionnels locaux ont été sollicités. Ainsi, près de mille cinq cents questionnaires ont été adressés par courriel. Une relance a été effectuée entre le 17 et le 31 mai. Ont été touchés :

- Les comités interprofessionnels
- Les conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement
- Les directions agriculture des collectivités territoriales (région, département, pays)
- Les directions départementales des Territoires
- La fédération nationale de vente directe
- Les groupes d'action locale (GAL)
- L'INAO
- Les lycées agricoles
- Les parcs naturels régionaux
- Le réseau rural français
- Les services « bâtiments » des chambres d'Agriculture et des organismes coopératifs.
- Les vignerons indépendants

II.b. Le questionnaire

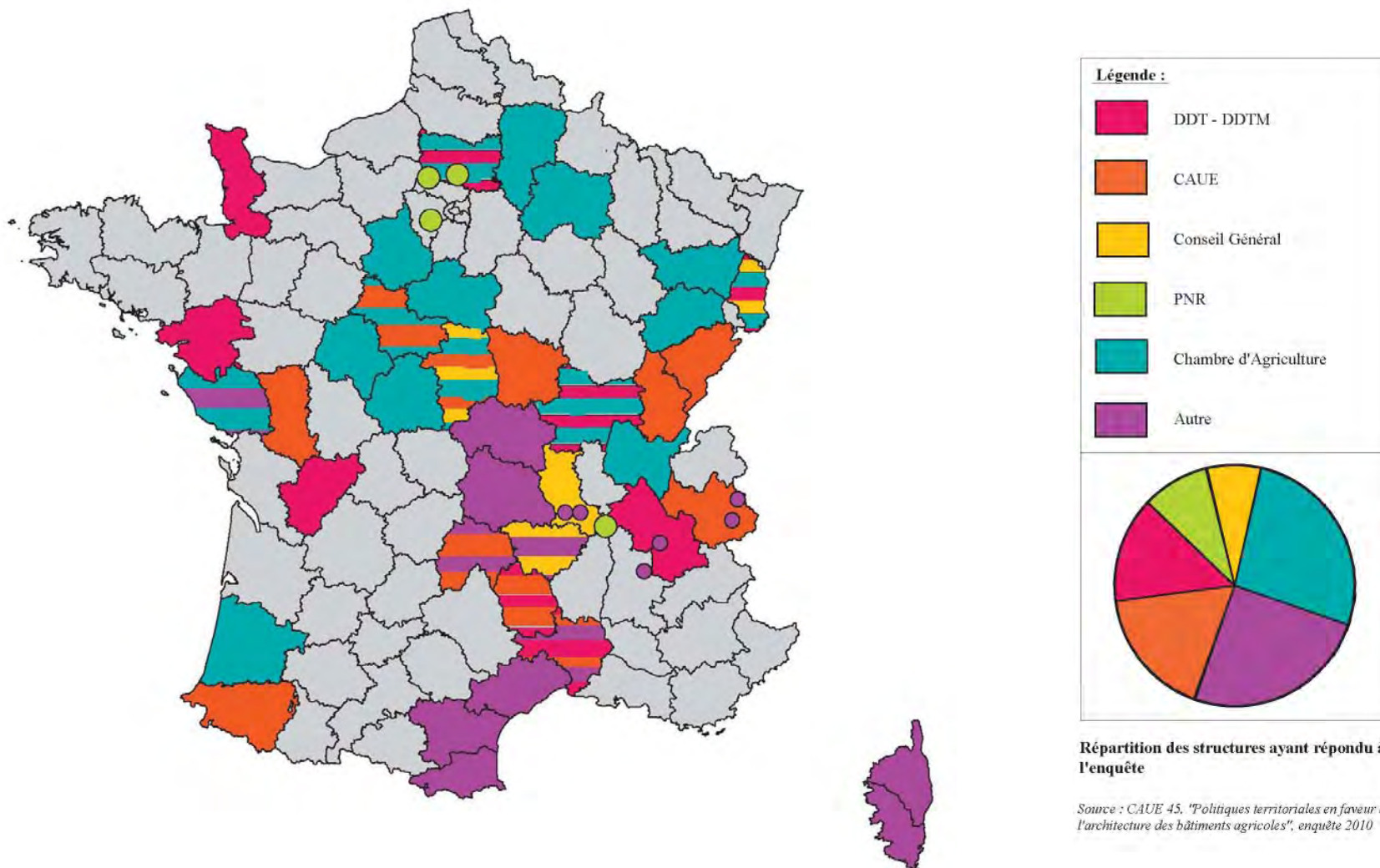
Établi en relation avec le comité de pilotage, le questionnaire interrogeait sur trois champs principaux (voir annexe) :

- Les actions, les acteurs
- Les aides et les subventions
- Les chartes et les réglementations

Dans la première partie il s'agissait d'identifier des actions ou des programmes concernant la qualité architecturale et l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage, de préciser les territoires et les intitulés des actions, d'indiquer les partenaires et de définir les types de bâtiments concernés : anciens (< 1960), récents (réhabilitations), nouveaux. La seconde partie consistait à préciser les aides versées, leurs origines et les conditions d'octroi, à indiquer si elles concernaient des études, des conseils en amont des réalisations ou des travaux, et à définir le nombre de bâtiments d'exploitations agricoles concernés. La dernière partie avait pour objectifs de préciser les prescriptions des documents d'urbanisme concernant l'architecture et l'inscription paysagère des constructions agricoles, et d'identifier les documents de sensibilisation et de contractualisation (schémas, charte...) ou les programmes pilotes (concours, prix...) traitant de l'inscription des bâtiments agricoles dans les paysages.

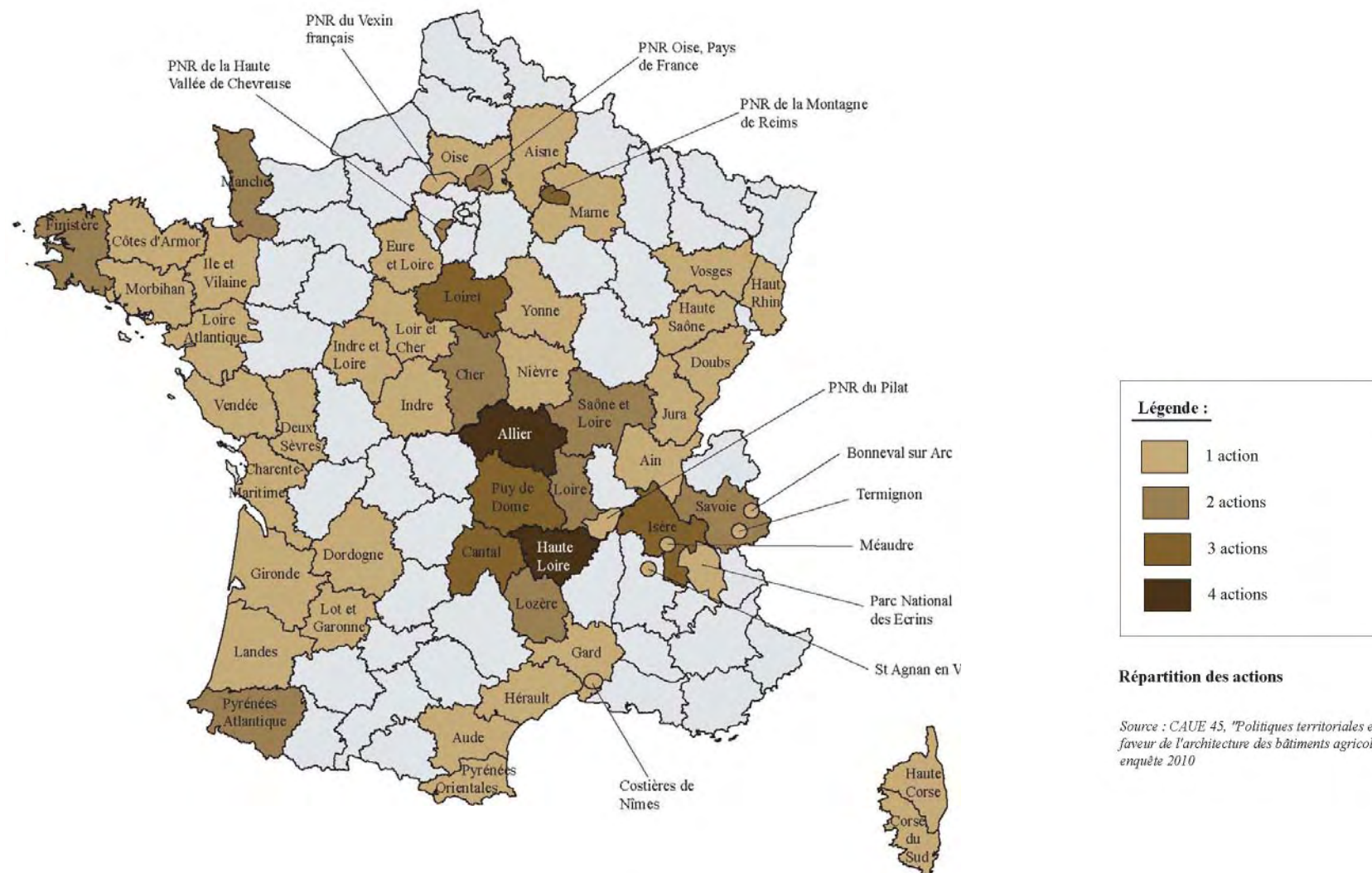
III.a. La répartition des structures ayant répondu à l'enquête

Environ mille cinq cents questionnaires ont été diffusés. Soixante dix réponses ont été retournées. Quarante sept réponses ont semblé suffisamment pertinentes pour être exploitées. Les autres questionnaires, qui précisait l'absence de politique où présentaient des actions en marge de la problématique de l'enquête, n'ont pas été retenus. Dans certains départements plusieurs acteurs se sont manifestés, témoignant de leurs expériences et illustrant ainsi le dynamisme des politiques menées. Dans d'autres départements, aucune action n'a été identifiée, soit pour la simple raison qu'aucune action n'était engagée sur ce thème, mais aussi pour d'autres raisons, notamment le manque de temps.



III.b. La répartition des actions

La carte « répartition des actions » présente l'ensemble des actions répertoriées soit par enquête (quarante sept actions) soit par recherche bibliographique et Internet (sept actions). Elle distingue les territoires en fonction du nombre et de la complexité des politiques engagées. Elle constitue un état non exhaustif des politiques menées sur l'architecture et les paysages des bâtiments agricoles en France, en 2010.



III.c. Les types d'actions répertoriées

Les résultats de l'enquête ont abouti à trois grandes familles d'actions. Celles-ci se subdivisent, en dix types d'actions.

Dans la première catégorie, trois types d'actions ont été identifiés :

- les actions de communication et de sensibilisation ;
- les chartes et actions collectives.

La seconde classification regroupe différentes aides, c'est-à-dire :

- les conseils ponctuels ;
- les aides aux travaux ;
- les conseils accompagnés de formations et d'aides aux travaux ;
- les conseils accompagnés d'aides aux diagnostics et aux travaux ;
- les conseils accompagnés d'aides aux travaux dans le cadre d'une charte ;
- les conseils accompagnés d'aides aux études paysagères, architecturales et travaux ;

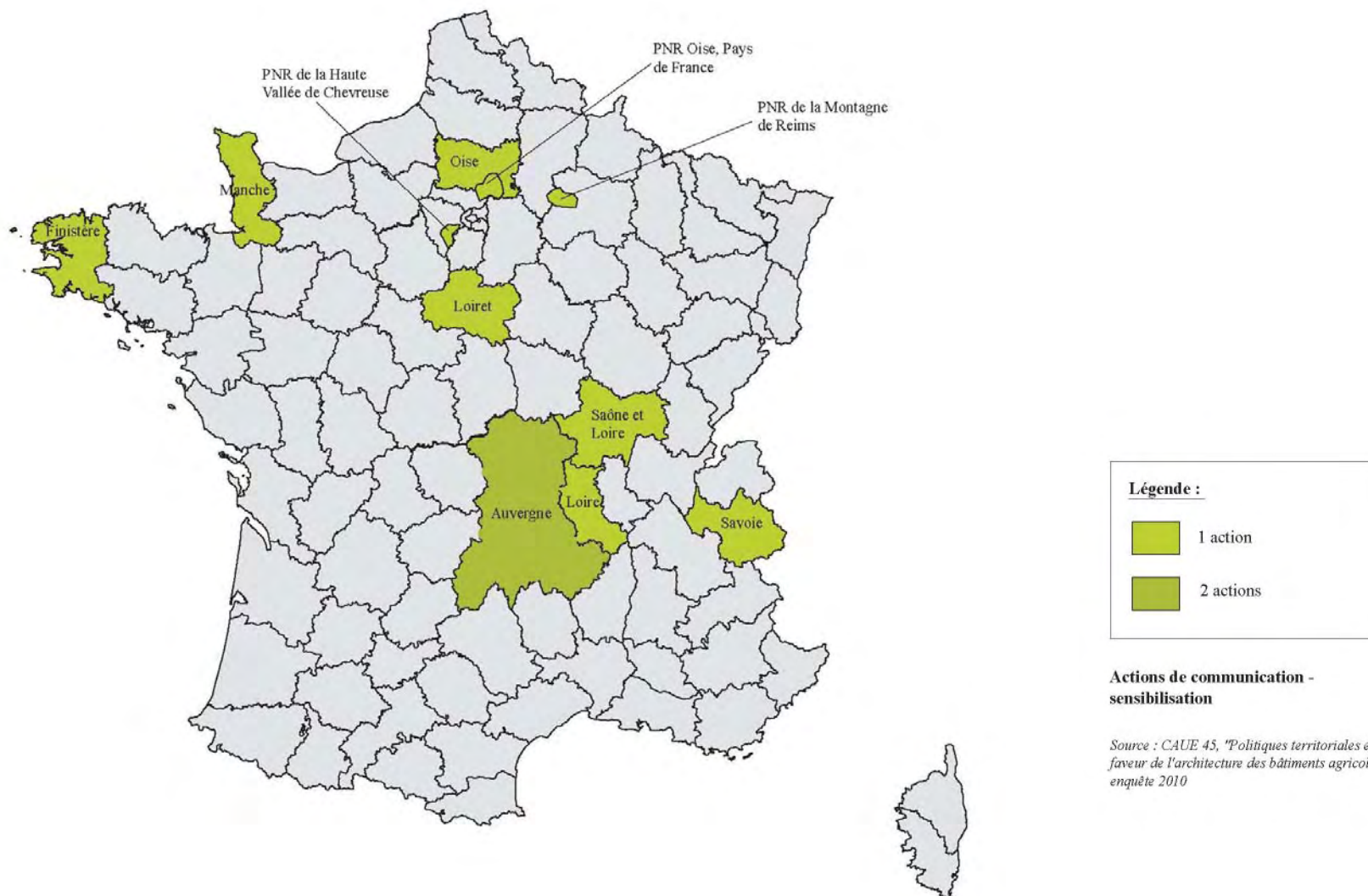
Le dernier groupe est composé d'un seul type d'action :

- celles relevant de la maîtrise d'ouvrage publique.

Des tableaux de traitement des informations ont été réalisés pour toutes les réponses, ils sont organisés selon les types d'actions et précisent :

- le territoire ;
- le nom de l'action ;
- les partenaires ;
- les types de bâtiment concernés ;
- les modalités de l'aide, leur origine et les conditions d'octroi ;
- les documents produits (plaquettes...);
- les prescriptions d'urbanisme locales, identifiées sur la problématique ;
- la source des informations.

Cette catégorie englobe les actions de communication et de sensibilisation. Les moyens employés sont très diversifiés. Ils recouvrent l'édition de guides de recommandations, le lancement de concours et de prix, l'organisation de voyages d'étude, ou le montage de dispositifs pédagogiques. Tous ces événements ont pour objet de sensibiliser les agriculteurs, mais aussi les professionnels et le grand public. Ils ont pour ambition d'initier et d'encourager des démarches qualitatives. Les différents acteurs locaux (conseils généraux, CAUE, chambres d'Agriculture, PNR, DDT...) sont souvent associés dans leur montage, parfois en relation avec des instances nationales (ministères, instituts techniques...)



Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Oise (Picardie)	Concours annuel « Prix Chambiges » (prix de l'immobilier d'entreprise de l'Oise, avec un volet agriculture). Objectif de sensibilisation des acteurs économiques sur l'architecture, l'intégration dans l'environnement des constructions et le confort des salariés.	CG et La Semoise (société d'économie mixte du département qui accompagne les collectivités dans la conduite de leurs opérations)	Nouveaux	/	/	/	/	/	Chambre d'Agriculture et conseil général de l'Oise
Auvergne	Colloque : « Le paysage, de la ferme à l'exploitation »	CAUE 03-15-43-63, URCAUE	Nouveaux	/	/	/	/	/	CAUE du Cantal
Auvergne	Plaquette : « De la ferme à l'exploitation » 2009	CAUE 03-15-43-63, URCAUE	Anciens Récents Nouveaux	/	/	/	/	Prescriptions architecturales et paysagères sur les PLU où le CAUE est intervenu via les agences d'urbanisme en charge de leurs réalisations	CAUE du Cantal
Saône et Loire (Bourgogne)	Guide de recommandations : « L'insertion paysagère des bâtiments agricoles en Saône et Loire - territoire, paysage, architecture, réglementation »	CAUE 71, Ch-Agri, DDE, DDAF, SDAP, SICA Bourgogne du Sud	/	/	/	/	/	/	DDT Saône et Loire

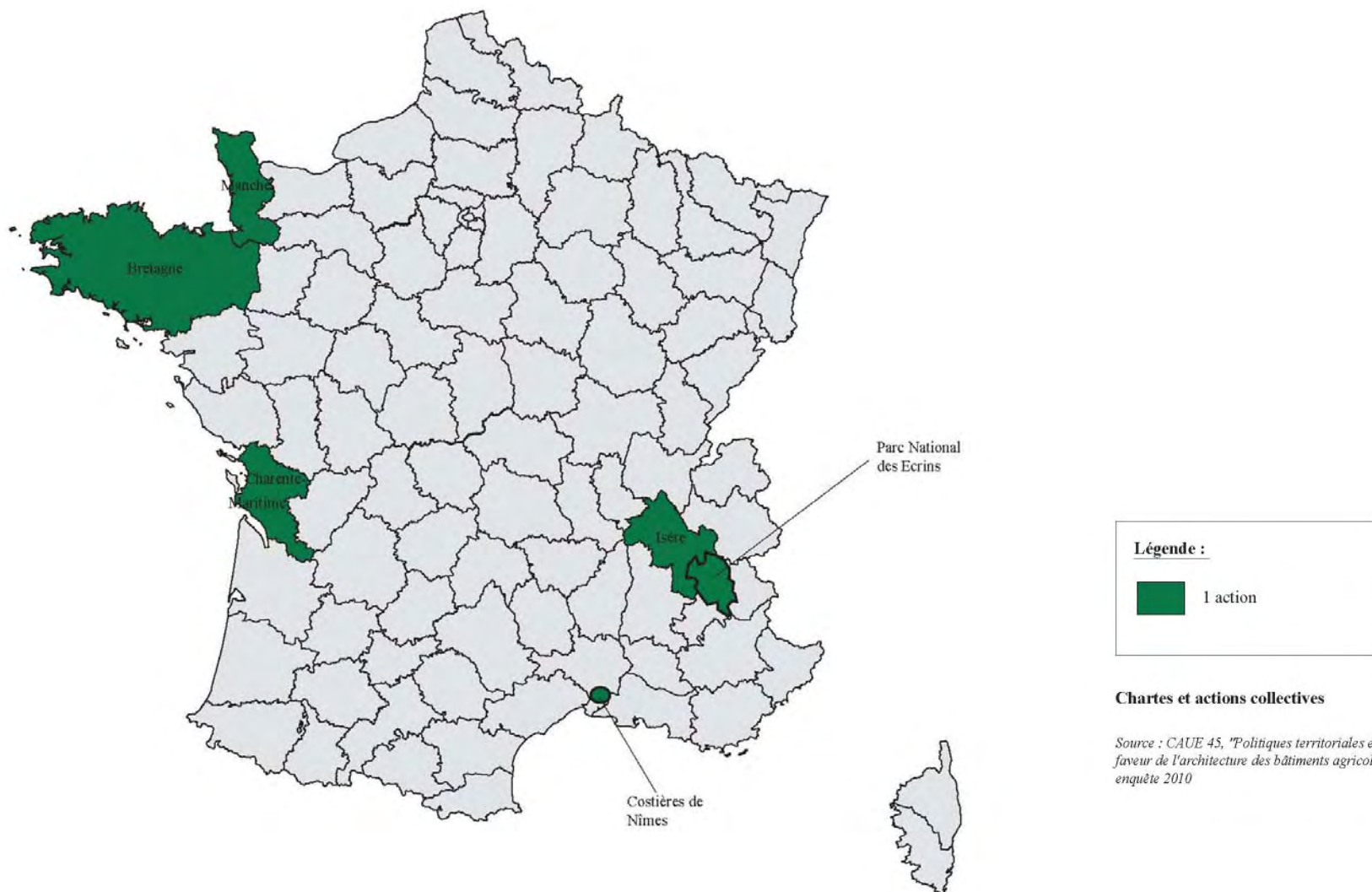
Les actions de communication et de sensibilisation

Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Savoie (Rhône-Alpes)	Voyage d'étude « Architecture et paysage viticole » en Italie, dans le Piémont. À destination des élus et des architectes principalement	CAUE de Savoie	Nouveaux	/	/	/	/	/	CAUE de Savoie
Loire (Rhône-Alpes)	Concours annuel « La ferme et ses abords ». Objectif de primer les agriculteurs ayant eu une démarche exemplaire d'intégration paysagère de leurs bâtiments	CG de la Loire	/	/	/	7 bâtiments primés par an	/	/	Conseil Général de la Loire
PNR Oise-Pays de France	Guide de recommandations pour la construction agricole (3 fascicules en cours d'édition) Outils d'accompagnement pour la construction agricole (maquette et échantillons de matériaux) Guide de recommandations pour les fermes remarquables du PNR (4 cahiers, en cours)	PNR Oise-Pays de France	/	/	/	/	/	/	PNR Oise-Pays de France
PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	« Les grands bâtiments isolés – guide des couleurs et matières pour les façades : restaurations et constructions neuves »	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	/	/	/	/	/	/	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
Finistère (Bretagne)	Fiche réalisée par la DDE : « L'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage du Finistère »	CG, Ch-Agri, État, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de la culture et de la communication, CDSPP 29	/	/	/	/	/	/	www.architecturesagricultures.fr



Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Loiret (Centre)	Voyage d'étude : « Bâtiments agricoles, conception architecturale, éco-construction et paysages : les exemples de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche. » en 2009 (Voyage d'étude en Autriche en prévision pour septembre 2011)	CAUE du Loiret	Nouveaux	/	/	/	/	/	CAUE du Loiret
Manche (Basse Normandie)	« La ferme revisitée » fiche de recommandations pour valoriser les sièges d'exploitations (accès, organisation de l'espace des cours, matériaux-teintes, aménagement des abords, restauration du petit patrimoine)	CAUE de la Manche	Anciens Récents Nouveaux	/	/	/	/	/	www.architecturesagricultures.fr
PNR de la Montagne de Reims	« Intégration des bâtiments de gros volumes » (fait par le PNR de la Montagne de Reims). Document d'information sur les enjeux d'intégration et de conseils pour les élus, les aménageurs et les candidats à la construction	Direction régionale de l'environnement, CR Champagne-Ardenne, CG de la Marne, PNR de la Montagne de Reims	Récents Nouveaux	/	/	/	/	PLU / permis de construire sur les communes du parc	PNR de la Montagne de Reims, ADEME Champagne-Ardenne et www.architecturesagricultures.fr

Les chartes traitant de l'impact du bâti agricole portent sur des thématiques différentes selon les spécificités des territoires sur lesquels elles s'appliquent. Elles peuvent concerner spécifiquement la construction des bâtiments. Plus généralement, elles relient les questions du paysage et de l'architecture. Certaines concernent une filière animale, en particulier ; d'autres sont axées sur une identité paysagère ou un territoire particulier.





CHARTES ET ACTIONS COLLECTIVES

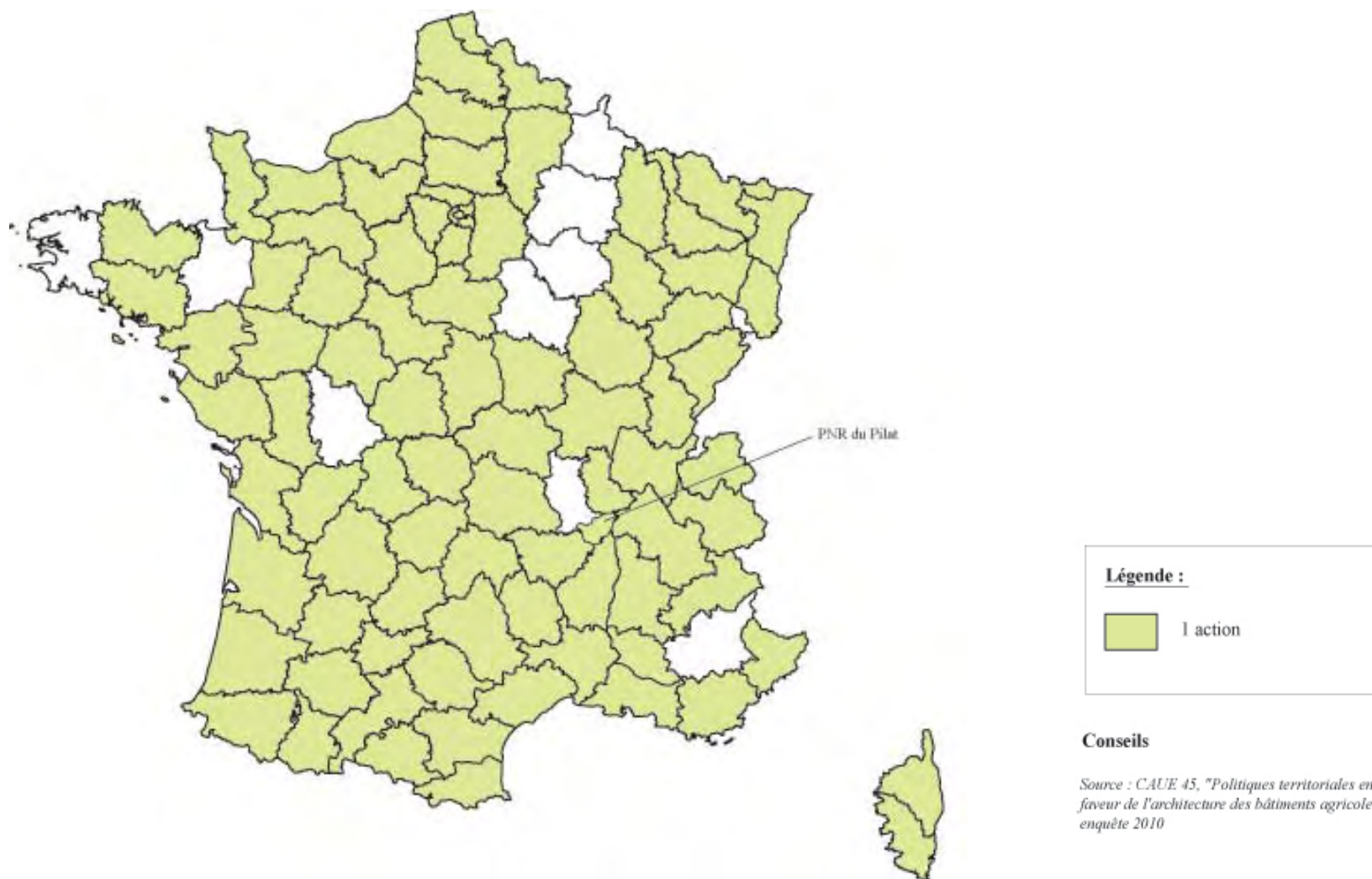
Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Parc National des Écrins (PACA - Rhône-Alpes)	Étude et définition sur l'implantation des bâtiments hors continuité des habitats groupés. Étude préalable d'implantation d'activités commerciales agricoles isolées et insertion de l'équipement agricole dans son environnement	Parc National des Écrins, BauA (bureau d'architectes - urbanistes associés)	Nouveaux	/	/	/	/	/	www.architecturesagricultures.fr
Charente Maritime (Poitou-Charentes)	Charte « agriculture et urbanisme », volet « bâtiment agricole et paysage » (à l'initiative de la Ch-Agri en 2009 mais passé à la DDTM)	Ch-Agri, Services de l'État, Collectivités Territoriales	/	/	/	/	/	/	DDTM de Charentes Maritimes
Costières de Nîmes (Gard Languedoc-Roussillon)	Guide pratique de valorisation du paysage agricole des Costières s'inscrivant dans les actions de la Charte Paysagère et environnementale des Costières de Nîmes	Syndicat des Costières de Nîmes, bureau d'études, CAUE, les agriculteurs, le syndicat des vignerons indépendants	Anciens Récents Nouveaux	/	/	/	/	Quelques règles basiques dans les PLU	CAUE du Gard
Manche (Basse Normandie)	« Examen et doctrine » (sorte de charte formalisée par la commission CDNPS dont la DDTM est l'initiatrice) dans le cadre de la loi littoral pour développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles sans dénaturer la	DDTM, CDNPS, CAUE (pilote du groupe de travail CDNPS)	Nouveaux	/	/	/	Plaquette d'information en cours, à titre de précaution sur l'insertion des bâtiments agricoles (également ceux équipés de panneaux photovoltaïques) relatant les principes de la « doctrine » (matériaux, couleurs...)	Instruction d'interdire les bâtiments agricoles ne répondant pas aux critères définis et ne s'intégrant pas au paysage lors des instructions de dossier à la DDTM. Grands principes fixés par la CDNPS	DDTM de la Manche



Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Isère (Rhône-Alpes)	Protocole : « Constructions en zone agricole » (outil destiné à apporter un éclairage sur les conditions à remplir pour la réalisation de toute construction en zone agricole). Document pédagogique pour l'ensemble des acteurs (accompagnement du projet de l'exploitant, promotion de la qualité des projets...)	État, DDT, Ch-Agri, Association des maires, CAUE	Nouveaux	/	/	/	Outils d'aide à la décision pour les élus lors des demandes de permis de construire	/	DDT d'Isère
Bretagne	« Chartes de qualité. Bâtiments Bovins. De la conception à la réalisation » avec une charte de conception et une autre de construction	Comité régional bâtiment, ingénieurs, concepteurs agréés, Ch-Agri, Ch-régionale des métiers et de l'artisanat, GIE Lait-Viande, COOP de France, France AgriMer, État, CR, UE	Anciens Récents Nouveaux	/	/	/	/	/	www.architecturesagricultures.fr

Le conseil gratuit aux particuliers souhaitant réaliser un bâtiment, faire une extension ou une restauration est une des missions de base des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement. Il inclut le conseil aux agriculteurs et se développe sur l'ensemble du territoire à l'exception des départements des Alpes de Haute Provence, des Ardennes, de l'Aube, du Finistère, de l'Ille et Vilaine, de la Loire, de la Marne, de la Vienne, de l'Yonne et du Territoire de Belfort qui ne comportent pas de CAUE.

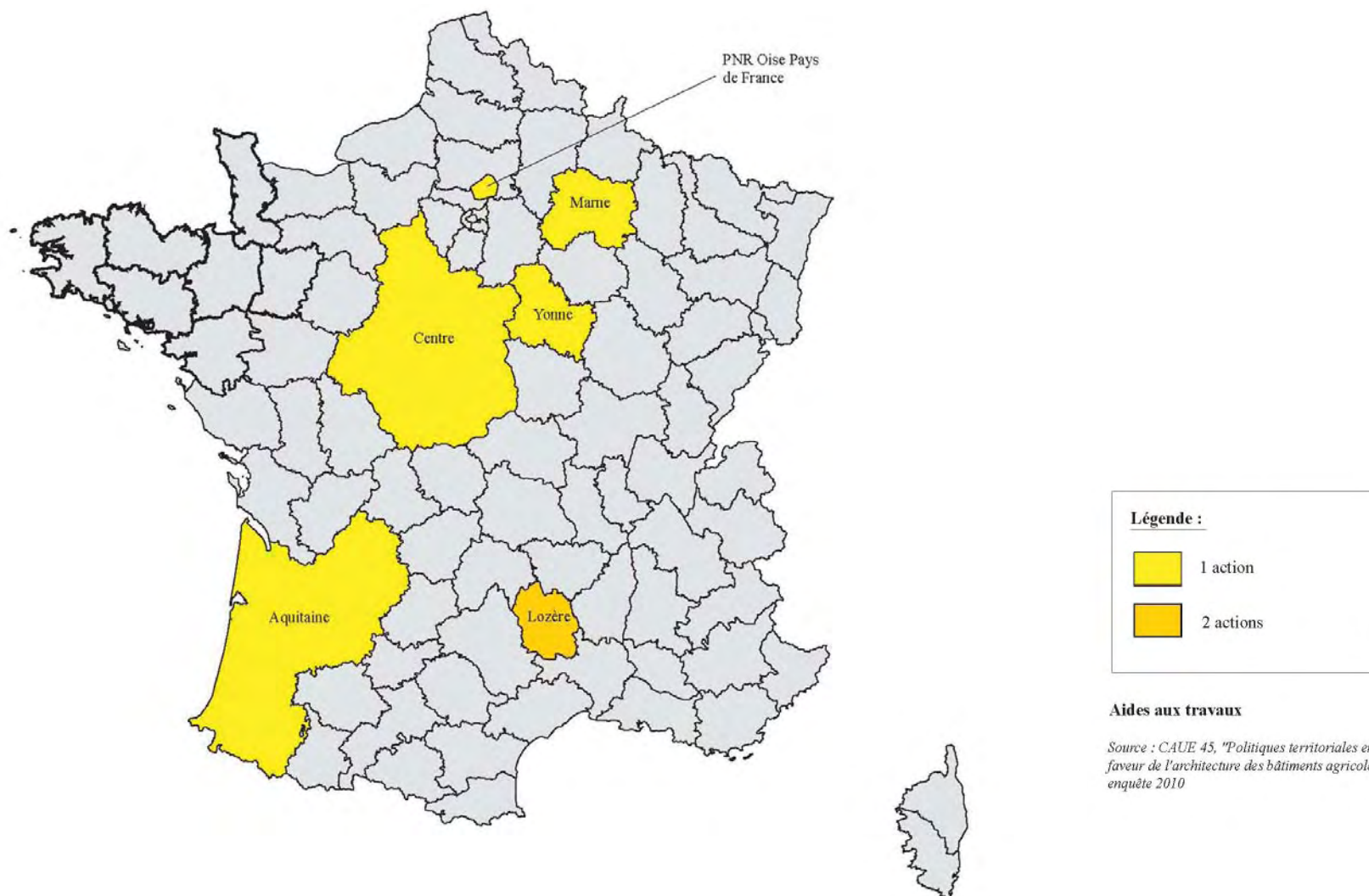
Ces conseils sont également dispensés par certains PNR, à l'instar du PNR du Pilat qui seul a répondu à l'enquête sur ce sujet.





Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
France entière sauf - Alpes de Haute Provence, - Ardennes, - Aube, - Finistère, - Ille et Vilaine, - Loire, - Marne, - Vienne, - Yonne, - Territoire de Belfort.	Conseil gratuit aux agriculteurs.	CAUE	Nouveaux Récents Anciens	/	/	/	/	/	FNCAUE
PNR du Pilat (Loire, Rhône-Alpes)	Conseil gratuit aux agriculteurs qui souhaitent s'installer ou faire une extension	PNR du Pilat	Récents Nouveaux	/	/	/	/	Par le biais de l'article. 11, (volumétries, textures et couleur, mouvements de terrain)	PNR du Pilat

Dans la majorité des cas, ces d'aides ont pour cadre les programmes PBME « plan de modernisation des bâtiments d'élevage ». Les priorités, les moyens et les conditions d'éligibilité de ce programme diffèrent selon ses déclinaisons au niveau régional. L'axe choisi peut porter aussi bien sur le respect de l'environnement que sur le développement économique des entreprises agricoles. Dans de nombreux cas, une sous-partie concerne l'architecture. Bien souvent formulées en terme d'intégration paysagère, ces approches proposent le financement de surcoûts liés à l'emploi de matériaux (bois) et de végétaux. Ces programmes sont particulièrement encadrés, d'un point de vue administratif et financier.

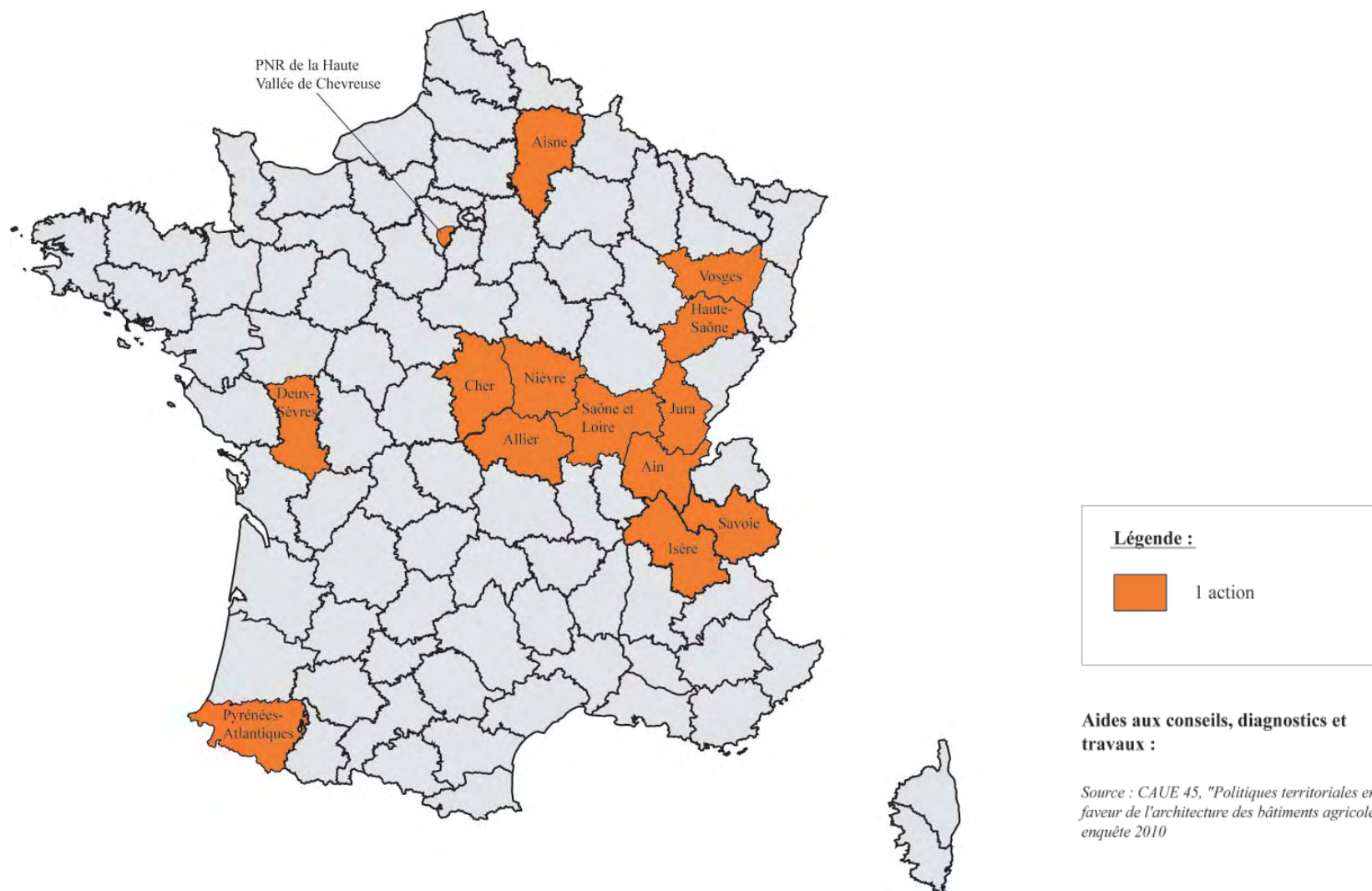


Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Aquitaine	AREA-PMBE : insertion paysagère	U-E, CR, DDA, Ch-agri, CAUE, URCAUE	Nouveaux	Aides jusqu'à 40 % sur les bâtiments d'élevages	<i>Travaux</i> : végétalisation, coloration des façades, toitures	/	Plaquette régionale sur les bâtiments bovin viande en Aquitaine 2006 (sensibilisation)	/	Chambre d'Agriculture des Landes
Lozère (Languedoc-Roussillon)	PMBE	U-E / État / CR / CG / Ch-Agri / CAUE	Récents Nouveaux	Dispositif IDEA-PMBE (CR) : aide de « 2 % bois » par État + FEADER ou Région + FAEDER si charpente bois et bardage bois > à 30 % de la surface / aide de « 1,5 % intégration paysagère » accordée par CG 48 si toiture en fibrociment teinté dans la masse	<i>Travaux</i> : matériaux et couleurs	60 par an	/	/	DDT de Lozère
PNR Oise Pays de France (Picardie)	« Intégration paysagère des bâtiments agricoles et forestiers »	PNR Oise Pays de France / CR	/	CR via PMBE : supplément de l'aide de 3 % pour l'usage du bois	<i>Travaux</i> : usage du bois	/	/	/	DDT de l'Oise
Lozère (Languedoc-Roussillon)	Accompagnement des porteurs de projets de bâtiments agricoles	DDT, Ch-Agri, SDAP, CAUE, PNR (selon secteurs)	Nouveaux	Aides versées via la DDAF dans le cadre du « plan bâtiments agricoles » ; un bonus est accordé si respect de la qualité architecturale et paysagère.	<i>Travaux</i>	37 en 2009 (majorité de bâtiments d'élevage)	Plaquette « Mémo pour construire un bâtiment agricole de qualité »	Plaquette de préconisations parfois mise en annexe du PLU	CAUE de Lozère
Yonne (Bourgogne)	« Comment réussir l'intégration d'un bâtiment agricole dans le paysage icaunai »	Ch-Agri, DDT, BDF, PNR du Morvan, CR	Nouveaux	Aide du CR au PBME si le dossier comporte volet « paysage » au permis de construire	<i>Travaux</i> : matériaux, teintes, volumes, abords	/	Doc de conseils-sensibilisation édité en partenariat avec État, MCC, MEEDDAT, MAP, CA 89, PNR Morvan	/	DDT de l'Yonne
Marne (Champagne-Ardenne)	PMBE	CR, Ch-Agri	/	Aide PMBE	<i>Travaux</i> : aménagement des abords (plantations d'essences locales, clôtures, barrières et talus)	/	/	/	Chambre d'Agriculture de la Marne



Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Centre	« Soutenir les investissements dans les élevages laitiers »	CRA Centre (animation et coordination de l'action), ADEFAC (instruction des dossiers de demande de subvention), CR (financement),	Anciens (en cas de rénovation) Récents Nouveaux	Aides à 20 % et 30 % quand Agri-Bio, versées dans le cadre de « CAP' Filière bovins lait » uniquement quand les investissements sont supérieurs à 15 000 €	Travaux : construction et bardage bois	Jusqu'à 15 par an	/	/	Chambre régionale d'Agriculture du Centre

Dans certains départements, le dispositif PMBE est associé à des conseils et/ou à des diagnostics. Ces prestations sont réalisées par les CAUE et les chambres d'Agriculture. Généralement, l'attribution des aides est conditionnée au respect des diagnostics. D'autres actions s'intègrent au cadre du PDRH « plan de développement rural hexagonal ». Quasiment toutes proviennent de démarches régionales ou départementales.

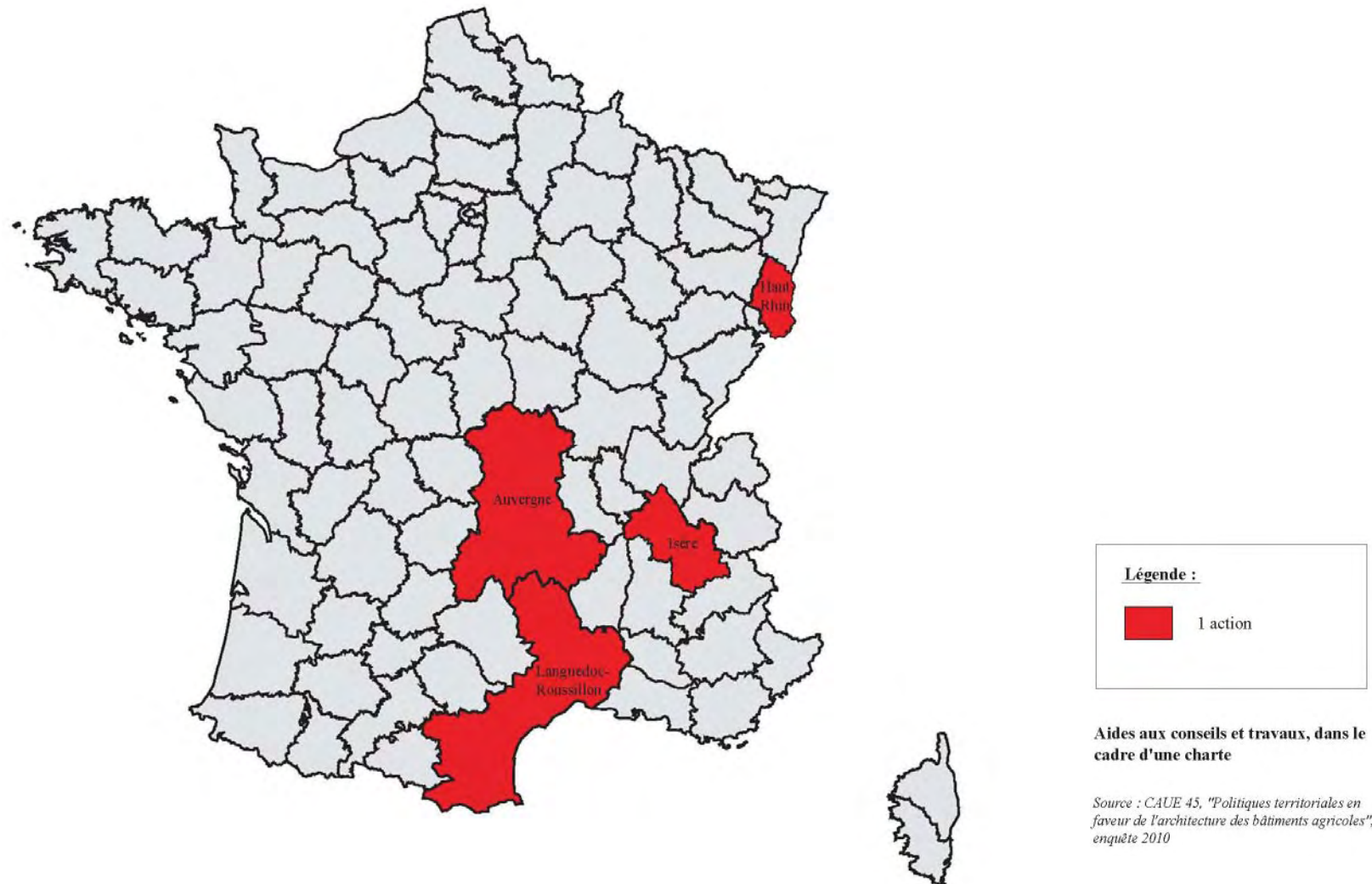


Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Vosges (Lorraine)	/	CR, CG, Ch-Agri	Nouveaux Anciens	Jusqu'à 15 % de plus que le « Plan bâtiment » (5 % CR, 10 % CG) pour l'intégration du bois dans la construction / bardage bois / finitions de qualité / intégration dans l'environnement	<i>Conseils</i> : en amont <i>Travaux</i> : ceux précisés dans les préconisations	40-50 par an	Guides intégration plaines et montagnes (par CA et CAUE)	POS et PLU (peu nombreux)	Chambre d'Agriculture des Vosges
Pyrénées-Atlantiques (Aquitaine)	AREA : mise aux normes du bâti agricole (loi sur l'eau) + volet optionnel « insertion des exploitations agricoles dans le paysage »	CG / Ch-Agri / CR / CAUE (URCAUE Aquitaine) / DDTM	Anciens Récents Nouveaux	Aide attribuée par le CR dans le cadre de l'AREA.	<i>Conseils</i> : intervention de l'architecte CAUE, du conseiller agricole Ch-Agri et d'un technicien agréé AREA pour le diagnostic	Plusieurs dizaines	/	Prescriptions dans document généraliste « Atlas des Paysages en Pyrénées-Atlantiques »	CAUE Pyrénées-Atlantiques
Aisne (Picardie)	Volet paysager du PMBE	CG et CR (soutien financier), DDT 02 (instruction des dossiers), CAUE (conseil), Ch-Agri (avant projet, montage de dossier)	Nouveaux	Aide PMBE sur la base d'un plafond de 15 000 euros (aide de 20 % CG + de 20 % CR)	<i>Conseils</i> : à partir d'une grille paysagère <i>Travaux</i> : implantation, adoption au sol, volumétrie, matériaux, couleurs, accès, végétaux	20 dossiers en 2 ans	Fiche de "vulgarisation" faite par les conseillers bâtiments Picardie et Nord-Pas-de-Calais (en cours)	/	Chambre d'Agriculture de l'Aisne
Ain (Rhône-Aples)	Utilisation du bois dans les bâtiments d'élevage et plantation de haies	Communauté de communes, Ch-Agri, CR, syndicat mixte Bresse-Revermont-Saône	Nouveaux	« Contrat de développement rural et agricole » par la Région Rhône-Alpes	<i>Conseils</i> : réalisés par le conseiller bâtiment de la Ch-Agri et CAUE <i>Travaux</i> : utilisation de bois et plantations de haies	0 (l'action vient d'être mise en place)	/	/	Chambre d'Agriculture de l'Ain
Isère et Savoie (Rhône-Alpes)	« Abords de ferme et bâtiments agricoles en bois »	CR, CG 38, CG 73, CAUE 38 et 73, PNR de la Chartreuse et association des agriculteurs de la Chartreuse	Anciens Nouveaux	Action dans le cadre d'un programme de développement de la filière bois	<i>Conseils</i> : diagnostic personnalisé pour chaque exploitation Formation collective <i>Travaux</i> : utilisation du bois dans la construction des bâtiments agricoles, amélioration des abords.	22 réalisations 4 en étude	Fiche d'information sur l'action « Abords de ferme et de bâtiments agricoles en bois » fait par le PNR de la Chartreuse et l'association des agriculteurs de la Chartreuse	/	www.architecturesagricultures.fr

Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Deux-Sèvres (Poitou-Charentes)	« Prom'haie », aide aux plantations bocagères et appels à projets	CR, Pays Thouarsais, association de Bressuire Bocage Pays Branché, Pays Mellois, CG, Com.Com. de l'Argentonnais	Anciens Récents Nouveaux	CG : contrat avec Ch. Agri 79 pour actions de sensibilisation à l'insertion paysagère des bâtiments agricoles (+ mise à disposition CAUE 79) Aides de CR et Pays	<i>Conseils</i> : rencontre des agriculteurs porteurs de projet, avec architectes et paysagistes conseillers, avant montage technique, financier et juridique des projets, lecture partagée des enjeux <i>Travaux</i> : recommandations propres aux bâtiments et au volet plantations et traitement « environnemental » des abords, approche globale des projets, au sens du grand paysage	4	/	Au cas par cas dans les PLU (pas de SCOT dans les Deux-Sèvres)	CAUE des Deux-Sèvres
Nièvre (Bourgogne)	PMBE	DDT, Ch-Agri, CG, CR, CAUE	Nouveaux	Aide sous condition que l'exploitant respecte la fiche de diagnostic rédigée par le CAUE (convention avec CG pour ces interventions)	<i>Conseils</i> : conditionnent l'obtention du financement <i>Travaux</i> : promotion du bois, volumétrie, teintes...	80 par an (depuis quelques années)	Document sous forme de carton d'invitation à destination des agriculteurs pour venir consulter le CAUE	/	CAUE de la Nièvre
Saône-et-Loire (Bourgogne)	« Intégration paysagère des bâtiments d'élevage »	CR, CAUE, SICA Bourgogne-Sud, Ch-Agri	Nouveaux	Aide PMBE conditionnée par un conseil architectural en amont du PC	<i>Conseils</i> : par l'architecte du CAUE lors d'une visite de terrain au moment de la discussion de l'avant-projet avec l'agriculteur <i>Travaux</i>	140	Plaquette de sensibilisation réalisée par DDT, CAUE, SICA Bourgogne-Sud, Ch-Agri	Parfois dans les prescriptions des PLU ou dans les périmètres des sites classés	Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
Allier (Auvergne)	Action « Intégration paysagère de bâtiments agricoles dans l'Allier »	CAUE 03, CG 03, CR, Ch. Agri, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de l'équipement du transport et du logement	Nouveaux	/	<i>Conseils</i> : par le CAUE <i>Travaux</i> : 10 %	/	Guide : « Bâtiments agricoles et paysages. Maîtriser la construction des nouveaux bâtiments agricoles, c'est participer à l'élaboration de l'environnement de demain : sa qualité, son image, sa valeur »	/	www.architecturesagricultures.fr

Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Haute-Saône (Franche-Comté)	« Intégration paysagère et qualité architecturale des bâtiments agricoles »	CAUE 70, CG, Ch-Agri	Récents (5 %) Nouveaux (95 %)	Aides versées par CG à condition de respecter les recommandations des fiches descriptives du CAUE et le visa de la Ch-Agri	<i>Conseils</i> : par Ch-Agri et CAUE <i>Travaux</i> : coloration, bardage, menuiserie, zinguerie selon recommandations, récupération d'eau de pluie, aménagement paysager	355	Concours régional d'idée en 2002	/	Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
Jura (Franche-Comté)	Cadre du « plan de développement rural hexagonal »	U-E, CG Jura-service agriculture, CAUE	Récents (50%) Nouveaux (50 %)	Aide du CG pour l'intégration paysagère, conditions fixées par le CAUE lors d'une visite de terrain en amont	<i>Conseils</i> : en amont du PC, par CAUE <i>Travaux</i> : implantation, bâtiment, aires libres, plantations, accompagnement végétal	35 par an depuis 2008	/	/	CAUE du Jura
Cher (Centre)	Aide à la réalisation de bâtiments d'élevage durables	CG 18, CAUE 18	Nouveaux	Aides versées dans le cadre d'une politique environnementale avec l'obligation de respecter les recommandations paysagères et architecturales	<i>Conseils</i> : diagnostic paysager par CAUE (conditionne l'aide) <i>Travaux</i> : prescriptions au cas par cas, bardage, plantation haie	380 diagnostics en 10 ans 30 dossiers	/	/	CAUE 18, CG 18
PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (IDF, Yvelines)	« Intégration architecturale des bâtiments agricoles »	PNR	Anciens Récents Nouveaux	Intégration architecturale des bâtiments agricoles » : 40 % du surcoût, plafond de 15 000 €. Conditionné par l'intervention de l'architecte PNR pour la réalisation dès l'élaboration du projet, dans la mesure du possible, dans tous les cas au démarrage du chantier, en présence de la ou des entreprise(s) concernée(s) et lors de la réception finale des travaux.	<i>Conseils</i> : l'architecte du parc peut être sollicité en tant qu'architecte-conseil, ainsi que la mission patrimoine-culture dans le cas de bâtiments anciens <i>Travaux</i> : plantation de haies (50 %, plafond 6 000 €) ; réalisation de clôtures agricoles (divers taux selon destinataire, plafond 9 000 €) ; acquisition de matériels agricoles "expérimentales-environnementales" (20 à 30 % du coût, plafond 38 000 €) ; intégration architecturale (80 % du surcoût architectural, plafond 15 000 €)	/	Le parc a édité deux guides couleurs et matériaux relatifs l'un aux bâtiments ruraux anciens (dont les fermes) et l'autre aux grands bâtiments isolés avec une partie traitant des bâtiments agricoles.	Dans le règlement des zones comprenant des éléments repérés au titre du L.123 -1-7, vigilance à ce que les PLU prennent en compte les caractéristiques patrimoniales de ces éléments.	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Les chartes sont le résultat d'un travail conjoint des acteurs locaux. Elles sont assez spécifiques, comme l'illustrent les exemples de la charte « bois construction-environnement » de la région Languedoc-Roussillon ou de la « charte pour le développement durable de la production porcine en Auvergne ». Si les aides proposées et les travaux éligibles sont variés, ils s'avèrent corrélés au respect des prescriptions annoncées dans les documents cadres.

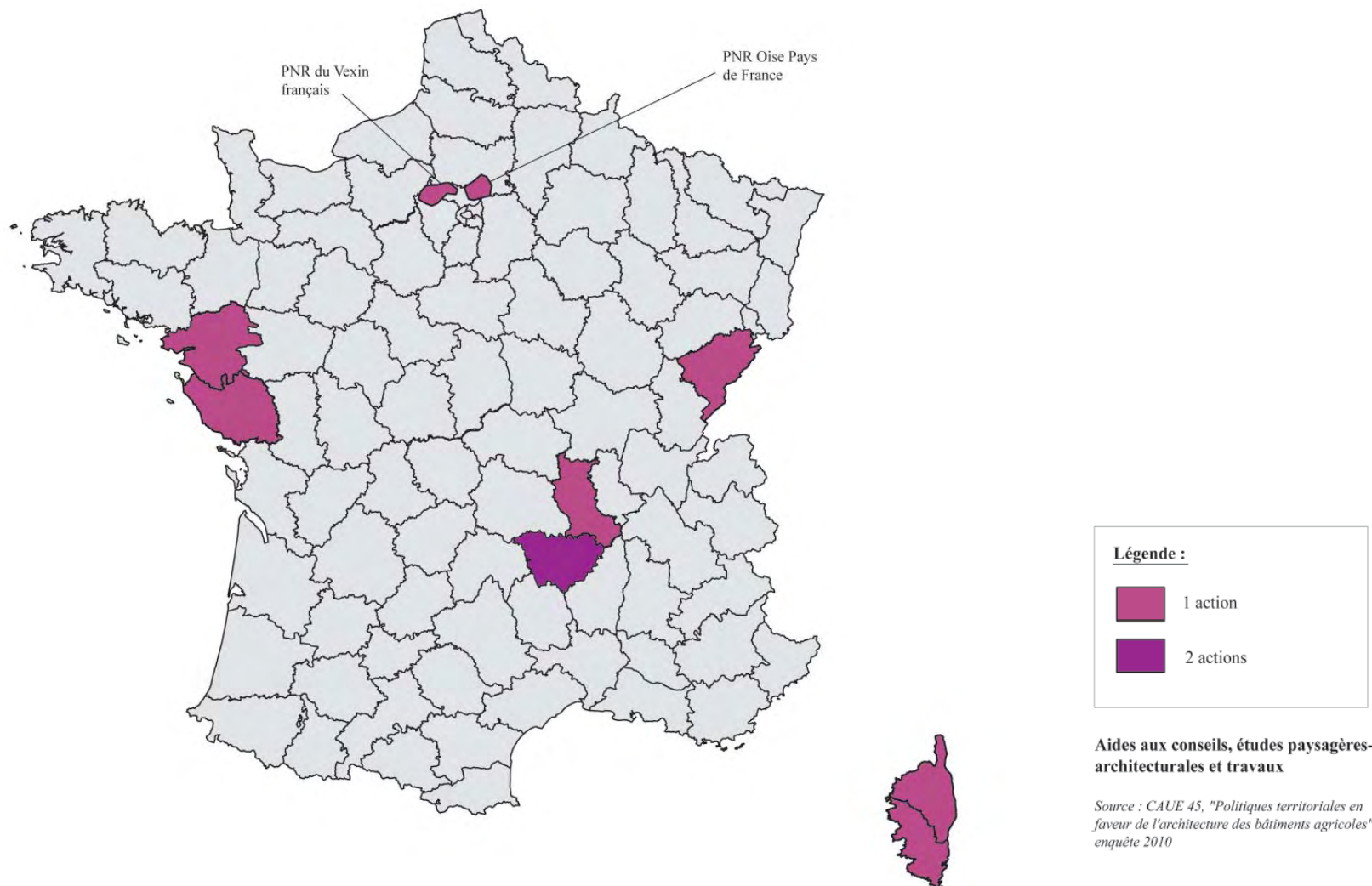


Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Haut-Rhin (Alsace)	PMBE : Intégration paysagère des bâtiments d'élevage et de stockage de fourrage (bardage bois)	CG (visite terrain, validation des travaux à effectuer, financement de 2/3 de l'aide aux surcouts paysagers), Ch-Agri (visite terrain, accompagnement de projet, réalisation d'une "étude" d'intégration paysagère), CAUE 68 (conseils), CR (financement de 1/3 de l'aide aux surcouts paysagers)	Récents (40 %) Nouveaux (60 %)	Aides versées sous conditions du respect des critères d'intégration paysagère fixés par le département (cahier des charges et charte mis en place par la collectivité) Politique spécifique au CG 68 Bardage bois des bâtiments d'élevage et de stockage de fourrage	<i>Conseils</i> : déplacement chez l'agriculteur en amont du projet, d'une équipe composée, d'un ingénieur Ch-Agri, d'un architecte conseil du CAUE et du responsable PMBE du CG <i>Travaux</i> : choix du site, implantation du bâtiment sur le site, aménagements des abords, volumétrie, choix des matériaux, choix des couleurs, bardage bois (obligation du bardage bois des bâtiments jusqu'à 50 cm du sol ou 80, débords de toiture : 50 cm plus à partir du nu du bardage, coloration toiture et menuiseries portes + fenêtres si pas en bois)	80 (dans le cadre du Contrat Plan État/Région 2000-2006) 85 à mi-parcours (dans le cadre PBME 2007-2013)	/	/	CG, DDT, Ch-Agri du Haut-Rhin
Isère (Rhône-Alpes)	« Amélioration du bâti agricole en Alpes Sud Isère »	Territoire Alpes Sud Isère, Ch-Agri, État, CAUE, CR, DDT, CG, AGEDEN	Anciens Récents Nouveaux	Aides dans le cadre de la charte « Amélioration du bâti agricole en Alpes Sud Isère » et du CDRA, pour l'intégration paysagère et l'amélioration des bâtiments agricoles	<i>Conseils</i> : accompagnements personnalisés, équipe inter-disciplinaire, assistance à maîtrise d'ouvrage - subventionnés à 80 % / diagnostics paysagers <i>Travaux</i> : soutiens à l'investissement (financement hors CDRA) favorisant l'utilisation des bioénergies, énergies renouvelables et les matériaux écologiques. Aménagement des abords. Seront financés les projets ne bénéficiant pas déjà d'aides de la Région sur les « bâtiments d'élevage » subventionnés à 40 %	34 démarches d'accompagnement 8 projets d'aménagement des abords	Plaquette de communication sur l'action : "accompagnement personnalisé" par la Ch-Agri et par le Territoire Alpes Sud Isère Préparation d'une fiche sur « Bâtiments agricoles et photovoltaïque » par la DDT 38	/	DDT de l'Isère, Comcom Sud Grenoblois, Ch-Agri

Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Auvergne	« Charte pour le développement durable de la production porcine Auvergne »	Union régionale Porcine Limousin (réalise les bilans environnementaux), organisations de producteurs en production porcine (CIRHYO, CAPP, GEPVA, COPALICE), CR	Nouveaux	Aides dans le cadre de la « Charte porcine »	<i>Etudes</i> : bilans environnements et études paysagères (pour adhérer à la Charte Porcine du conseil régional d'Auvergne, les éleveurs doivent s'engager à réaliser une étude paysagère pour la construction de bâtiments neufs) <i>Travaux</i> : ceux qui concernent la prise en compte du bilan en environnemental (grande partie des coûts subventionnés)	32 (ayant intégré une étude paysagère)	/	/	CR Auvergne
Languedoc-Roussillon	« Plan Bâtiment », avec la prise en compte de la Charte régionale "bois construction environnement" Languedoc-Roussillon 2008-2013	CR, CG 48, CAUE 48, ARFOBOIS, État, Ch-Agri	Récents (20 %) Nouveaux (80 %)	Aides sur le bâti et les abords des fermes	<i>Conseils</i> : par Ch-Agri, avec fiche de liaison entre CAUE 48 et Ch-Agri lors de la conception des projets chez les agriculteurs <i>Travaux</i> : couleurs et matériaux - Bâtiment bois : +2 % dans le cadre du Plan bâtiment / intégration toiture : + 1,5 % dans le cadre du Plan bâtiment	60 par an	Document de sensibilisation « Mémo pour construire un bâtiment agricole de qualité » par CAUE 48, CA, État, PNC	Parfois dans PLU Dans zone du parc national des Cévennes	OIER SUAMME Languedoc-Roussillon

Les conseils accompagnés d'aides aux études paysagères, architecturales et aux travaux

Ce type d'aide s'inscrit dans des programmes très différents. Il peut s'agir de volet complémentaire au PMBE, d'aides s'intégrant dans le cadre de programme LEADER ou bien aux programmes de développement ruraux mais aussi d'aides versées dans le cadre du 1 % paysage de projets autoroutiers. Les conseils sont émis par les CAUE et/ou par les techniciens « bâtiment » des chambres d'Agriculture. Les études sont réalisées par des architectes et/ou des paysagistes libéraux. Dans la plupart des cas, les aides allouées aux études imposent d'abord la place de l'exploitation dans le paysage avant de focaliser sur l'aménagement du site puis sur le bâtiment. Les travaux qui y sont liés concernent l'aménagement des cours et des accès, la végétalisation, le bâti et parfois des éléments aux abords comme le petit patrimoine.





Les conseils accompagnés d'aides aux études paysagères, architecturales et aux travaux

Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Doubs (Franche-Comté)	PMBE : volet intégration paysagère, volet sortie des exploitations hors agglomération et gestion des effluents	Ch-Agri, CR, CG, DDT, CAUE	Nouveaux	PMBE - intégration P : dépenses matérielles et immatérielles / 2 000 € de base et 2 000 € supplémentaires si bardage bois du CG si projet supérieur à 300 m ² et si respect du cahier des charges / + 10 % - plafond 8 000 € si bois PBME – sortie d'exploitation hors agglomération : dépenses matérielles et immatérielles / + 3 500 € de surprime du CG si projet supérieur à 300 m ² /+ 10 % avec plafond de 8 000 € du CR si bois	<i>Conseils</i> : par CAUE <i>Études</i> : conception du bâtiment par architecte (plans, honoraires, frais de maîtrise d'œuvre...) <i>Travaux</i> : éligibles au PMBE et pour les surprimes du CG, respect des prescriptions du cahier des charges (comprend surcoût des matériaux et prescriptions spécifiques : coloration toiture, bardage bois, menuiserie bois, plantations aux abords, crépi-enduit en soubassement...)	40 à 60 par an (dont une dizaine vue par le CAUE)	Fiche conseil réalisée par le CAUE à destination des agriculteurs sur l'intégration des bâtiments agricoles. Intervention du CAUE à l'échelle régionale, auprès des étudiants en école d'agriculture sur la qualité environnementale des bâtiments en partenariat avec la Ch-Agri et l'ADIB (filiale forêt bois)	/	CAUE du Doubs
Haute-Loire (Auvergne)	Actions complémentaires aux PMBE « Gestion des effluents » et « Insertion Paysagère »	CG, Ch-Agri, CAUE, DDT	/	Complément « Plan National Bâtiment » : Insertion Paysagère - complément PMBE : 25 % du montant des travaux	<i>Conseils</i> : CAUE- gratuit et Ch-Agri <i>Études</i> : architecte ou architecte-paysagiste <i>Travaux</i> : stabilisation des abords, murets, récupération des eaux pluviales, terrassement, empierrement engazonnement, création de talus, débroussaillage, démolition des ruines, plantations, mise en place des clôtures, plate-forme bétonnée dans la limite de 300 m ² / habillage et protection en bois des fosses destinées au stockage des effluents, peinture, crépi de façade, parements boisés pour les bâtiments existants afin d'homogénéiser les constructions anciennes avec les nouveaux bâtis	26 en 2007 10 en 2008 13 en 2009	Documents en cours dans le cadre des programmes LEADER	Prescriptions dans SCOT du Pays de la Jeune Loire et ses rivières	CG de la Haute-Loire



Les conseils accompagnés d'aides aux études paysagères, architecturales et aux travaux

Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Loire-Atlantique (Pays de la Loire)	Opération « bâtiments agricoles et paysages »	CG 44 (financeur) Ch-Agri 44 (service instructeur)	Anciens (10 %) Récents (30 %) Nouveaux (60 %)	Aides « bâtiments agricoles et paysages » souvent cumulées au PMBE ou PMPOA	<i>Conseils</i> : esthétique et fonctionnalité, par paysagiste-conseil Ch-Agri <i>Études</i> : établissement du projet par un paysagiste libéral (pour études et conseils : jusqu'à 70 %, avec plafond) <i>Travaux</i> : 20 à 40 % selon nature travaux avec plafond	40 par an	« Charte pour la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire », volet viticole signé en 2005 met en exergue l'enjeu paysager	« Charte pour la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire » signé en 2004 ; essentiellement prise en compte dans les PLU des communes viticoles (évaluation 2009)	DDTM Loire-Atlantique
Haute-Loire (Auvergne)	Programme LEADER « Pays de la Jeune Loire, terre d'accueil durable » 2007-2013 (avec une fiche-action : "améliorer l'intégration paysagère et environnementale de l'exploitation")	Pays Jeune Loire, Ch- Agri, CG, CAUE, Agence de l'eau Loire Bretagne	Anciens Récents Nouveaux	Les aides sont des aides européennes, du CG et/ou de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (en co-financement publique face à l'aide européenne). L'Agence de l'Eau intervient seulement pour les actions en lien avec l'eau. Ces aides sont versées dans le cadre du PMBE (les conditions d'octroi sont les clauses PMBE) ; et suivant les règles de la fiche dispositif du programme LEADER	<i>Conseils et/ou études</i> : dépenses d'étude de projets, frais de conduite des travaux, conception d'un projet d'insertion paysagère des bâtiments, prestations d'étude ou de conseil architectural et paysager pour la conception du projet <i>Travaux</i> : stabilisation des abords, canalisations, débroussaillage, terrassement, clôtures, barrières, platesformes stabilisées, peintures, stockage des eaux de pluie... / Insertion paysagère : plantations d'espèces végétales locales, pérennes ou à cycle végétatif pluri-annuel, faiblement consommatrices d'eau - sur des bâtiments existants et sur des bâtiments neufs ne bénéficiant pas d'aide du PMBE.	24	/	/	Pays de la Jeune Loire et de ses rivières



Les conseils accompagnés d'aides aux études paysagères, architecturales et aux travaux

Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Corse	Programme de Développement Rural de la Corse	ODARC	Anciens (10 %) Récents (10 %) Nouveaux (20 %)	Plusieurs mesures du PDRC : - Modernisation des bâtiments agricoles - Diversification vers des activités non agricoles (hébergement agro-touristique dans d'anciennes fermes) - Dispositif intégré en faveur du pastoralisme (restauration du bâti agricole ancien) - Formation et information (pratique des techniques traditionnelles du bâtiments, réalisation de documents et guides orientés vers l'architecture, l'intégration paysagère) - Animation des stratégies de développement (mise en place de service d'architecture conseil)	- <i>Études et travaux</i> - <i>Études et travaux</i> - <i>Études et travaux</i> - <i>Formation et conseils</i> - <i>Conseils</i>	70	Sur les deux départements corse, des chartes sur les bâtiments agricoles sont en cours d'élaboration	/	Office du Développement Agricole et Rural de Corse
Itinéraire autoroutier A19 - Loiret (Centre)	« 1 % paysage et développement »	DDT, CAUE, CR, CG, Ch-Agri, DIREN	Anciens Récents	« 1 % paysage » : aides à hauteur de 50 % pour les exploitants répondant à un appel à projet -intervention d'architecte, de paysagiste et formation collective Aides CRP- Pays Gâtinais	<i>Études</i> : financées à hauteur de 50 % (conditionnent les aides) <i>Travaux</i> : si justifiés dans un projet général d'aménagement soumis à un comité de pilotage	Environ 10	Projet de charte paysagère sur le Gâtinais	/	Chambre d'Agriculture du Loiret et CAUE du Loiret

Les conseils accompagnés d'aides aux études paysagères, architecturales et aux travaux

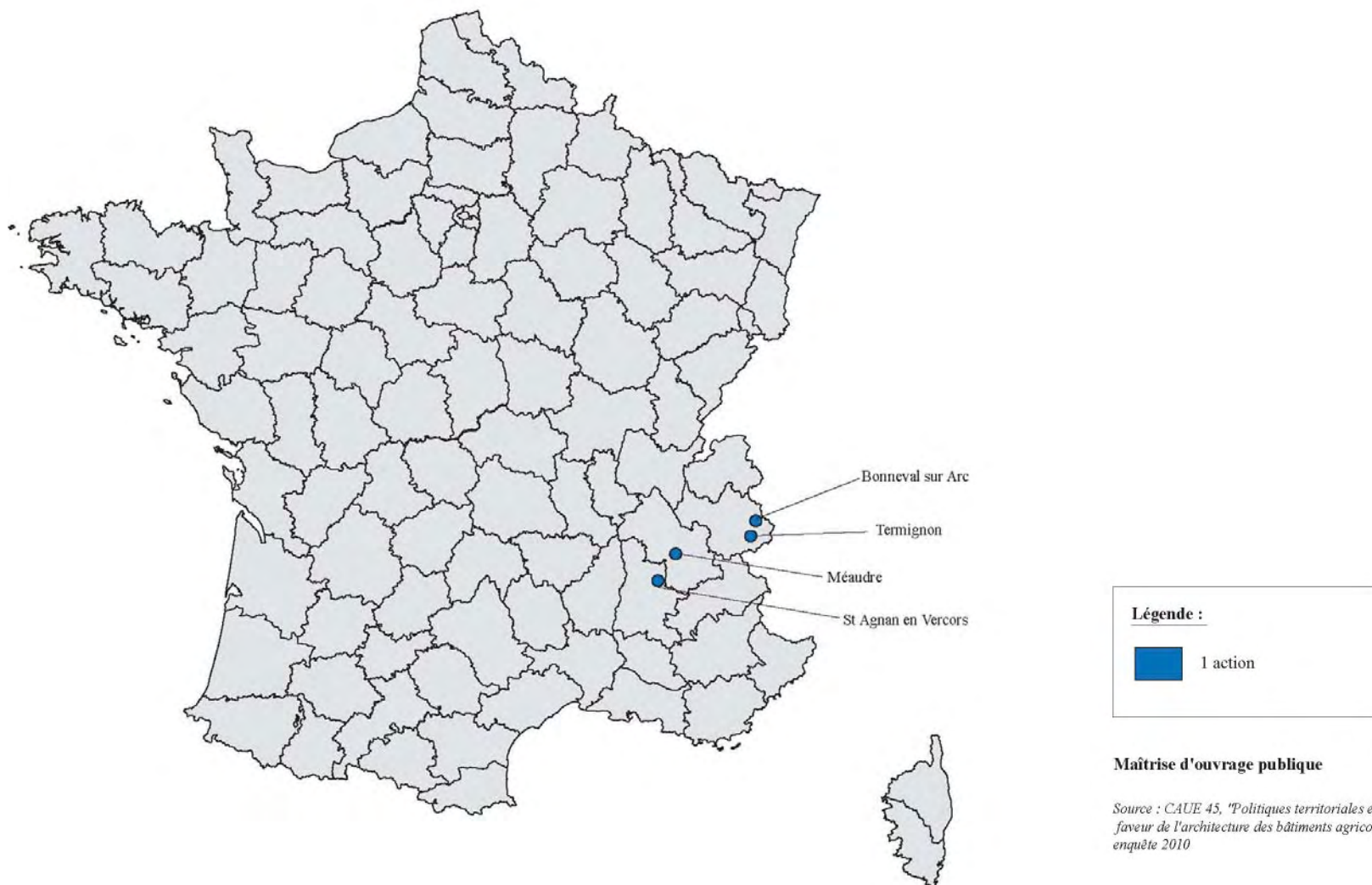
Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Loire (Rhône-Alpes)	« Intégration paysagère des exploitations agricoles »	CG 42 (financier), Bureau d'étude Paysage et d'architecture (maîtrise d'œuvre), PNR du Pilat	Anciens Récents	Aides versées dans le cadre d'une politique paysagère, sous condition : les travaux devront être confiés à des entreprises compétentes Diagnostic paysager préalable dont le coût ne peut être supérieur à 915 € TTC Aides à 50 % (jusqu'à un plafond de 18 000 € de travaux HT) sur les abords des corps de ferme et les bâtiments antérieurs à 1994 (avant la création du volet paysager du permis de construire). Les travaux de plantations pourront être réalisés par l'agriculteur. Seules les fournitures seront prises en compte dans le montant de la subvention. Les agriculteurs sont éligibles s'ils sont visibles depuis un axe public, un chemin de randonnée, ou s'ils effectuent de la vente directe - de l'accueil	<i>Études</i> : par architectes et paysagistes indépendants. Comprenant la présentation de l'exploitation, le contexte, l'analyse paysagère et le projet global (à l'échelle au moins du corps de ferme) ; sous réserve d'approbation du dossier par le comité de pilotage. <i>Travaux</i> : peinture de façades, enduits de façades, enduits de rejointoiement de façade à base de chaux, coloration de toiture, enlèvements de dépôts et gravats, traitement des cours et voies	/	Plans paysagers élaborés par les intercommunalités, intègrent le volet " Intégration des bâtiments agricoles " Mise en place d'une charte paysagère à l'échelle du Pays Roannais évoquant la question de l'intégration des bâtiments agricoles	/	CG 42 , Agence d'architecture et paysage Fabriques et PNR du Pilat
PNR du Vexin français (IDF, Val d'Oise)	« Intégration des bâtiments agricoles dans le paysage »	SDAP, DIREN, Ch-Agri, PNR du Vexin français	Nouveaux	Aides du PNR aux agriculteurs	<i>Études</i> : projet d'aide à la prise en charge des couts de maîtrise d'œuvre pour l'étude <i>Travaux</i> : prise en charge du surcout du bardage bois et aménagement paysager. 40 % après commission du PRN, au cas par cas, mais souvent bardage bois	25 en 10 ans	Chartes paysagères communales (mais incomplètes)	PLU (2 types de zone agricole avec analyse paysagère faite par SDAP, PNR et DIREN)	PNR du Vexin français



Les conseils accompagnés d'aides aux études paysagères, architecturales et aux travaux

Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
PNR Oise-pays de France (Picardie-IDF)	Fonds pour l'intégration des bâtiments liés à l'agriculture (depuis 2004)	Ch-Agri 60-95, CAUE 60-95, SDAP 60-95, DREAL Picardie et IDF, Institut français de cheval et de l'équitation, DDT 60, DDEA 95, DRASS 60 CR Picardie et IDF (financeurs), CG 60-95, PNR	Anciens Récents Nouveaux	Aide portée par le PNR	<i>Études</i> : financées à 80% du montant, plafond à 2 000 € <i>Travaux</i> de construction : 60 % des surcoûts (bois privilégié, coût matériaux), plafond 15 000 € <i>Travaux</i> d'aménagement des abords : 60 % du montant, plafond de 5 000 €	40 projets accompagnés dans une réflexion 6 avec aides financières	Guide de recommandation pour la construction agricole et outils de sensibilisation à l'intégration des préoccupations environnementales et paysagères pour les porteurs de projets par le PNR	Accompagnement du PNR aux communes pour les révisions des documents d'urbanisme	PNR Oise-Pays de France
Vendée (Pays de la Loire)	« Intégration paysagère » des sièges d'exploitations agricoles	Ch-Agri, CG, architectes-paysagistes indépendants, CAUE	Anciens Récents Nouveaux	« Intégration P » aides du CG si réalisation d'un projet d'ensemble autour d'un volet cours-accès, bâti, plantation et éléments paysagers (aides à 50 % du montant des travaux et des études, plafond à 6 000 €, si GAEC multiplié par 2)	<i>Études</i> : par architectes-paysagistes indépendants <i>Travaux</i> : cours et accès (empierrement, récupération des eaux pluviales...) ; le bâti (bardage, enduit, peinture, ouverture, toiture ...) ; plantations (haies, bosquets, vergers...) ; et éléments paysagers (petit patrimoine...)	/	« Label vert » qualification des exploitations, prenant en compte l'intégration paysagère	Uniquement sur secteurs sensibles Volet paysager au moment du dépôt de certains dossiers	Chambre d'Agriculture de Vendée

Les actions relevant directement de la maîtrise d'ouvrage publique sont encadrées par la législation sur les marchés publics (loi MOP). Elles impliquent forcément la présence d'un architecte. En général, elles concernent des opérations assez importantes, aux enjeux paysagers avérés : réalisation d'un groupe de construction ou d'un secteur voué à recevoir des bâtiments d'exploitation. Elles peuvent prendre la forme de concours de maîtrise d'œuvre. L'avant-projet, le projet et le suivi de la réalisation sont alors liés. Dans d'autres cas, une collectivité peut organiser un concours sans qu'y soit forcément lié une réalisation sous maîtrise d'ouvrage publique. Les actions répertoriées sont situées à proximité les unes des autres, en zone de montagne.



Territoire	Nom de l'action	Partenaires	Types de bâtiments	Type d'aide/origine / condition	Destination	Nombre de bâtiment	Documents (plaquette...)	Prescription d'urbanisme	Source
Méaudre (Isère), et St Agnan en Vercors (Drome)	Concours de maîtrise d'œuvre sur avant-projet pour la conception de bâtiment agricole : « Bâtiments agricoles et mise en compétition. La démarche du concours d'architecture organisé par le PNR du Vercors »	CAUE 26 et 38, PNR Vercors, Association pour la promotion des agriculteurs du PNR du Vercors, Ch-Agri, Institut de l'élevage	Nouveaux	Méaudre : maître d'ouvrage privé, (projet pour un éleveur bovin) St-Agnan en Vercors : maître d'ouvrage privé, (projet pour un éleveur ovin)	<i>Étude</i> : équipes composées d'architectes et de paysagistes, avec compétences en énergies renouvelables – HQE – construction charpente bois <i>Travaux</i> : utilisation du bois, énergie solaire...	3	Document de sensibilisation (fait à partir de réalisations faites entre 2000 et 2006)	/	www.architecturesagricultures.fr
Termignon (Savoie, Rhône-Alpes)	Concours de maîtrise d'œuvre de la commune de Termignon sur une zone agricole	Commune de Termignon	Nouveaux	Projet public porté par la commune ayant pour but de déterminer un site approprié pour la construction d'une zone agricole pour 5 bâtiments d'élevage (sortie d'exploitations existantes du village)	<i>Étude</i> : faite par bureau d'étude paysagiste et architecte, paysagiste mandataire (réflexion large pour mener l'étude paysagère en amont) <i>Travaux</i> : suivi assuré par le bureau d'étude paysagiste et architecte. La mission concerne une maîtrise d'œuvre sur la viabilisation de la zone (les agriculteurs achèteront ensuite les parcelles et construiront leurs bâtiments).	5 bâtiments d'élevages bovins laitiers	Une charte sera mise en place par rapport à la construction des bâtiments (volumes, matériaux, implantations, jeux de niveaux, etc).	/	Agence d'architecture et paysage Fabriques
Bonneval-sur-Arc (Savoie, Rhône-Alpes)	Concours de maîtrise d'œuvre porté par la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise, portant sur la relocalisation d'une zone agricole de la commune de Bonneval-sur-Arc	Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise, Commune de Bonneval-sur-Arc, CR, Etat, Europe, Parc de la Vanoise	Nouveaux	Projet public ayant pour but de construire de nouveaux bâtiments d'élevage regroupés sur un même espace pour 9 agriculteurs. Volonté de sortir les exploitants actuels du village, (conditions de travail trop complexes, des problèmes de promiscuité avec les autres activités et de mise aux normes). La communauté de communes est porteuse du projet, les bâtiments seront ensuite loués aux agriculteurs concernés.	<i>Étude et travaux</i> : la mission concerne une maîtrise d'œuvre complète (conception, suivi de chantier)	9 bâtiments d'élevages bovins et caprins laitiers et ovins	/	/	Agence d'architecture et paysage Fabriques et Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise

III.d. Les fiches de cas

D'après la typologie établie pour le classement des politiques des collectivités territoriales, les expériences jugées les plus significatives ont été analysées. Pour chaque type d'action, un exemple, au moins, a été approfondi et valorisé. Des entretiens téléphoniques ou en face à face avec différents acteurs impliqués ont permis de recueillir des informations complémentaires et de croiser les discours. La synthèse de ces données a conduit à la rédaction de fiches de cas.

Ces documents informatifs et pédagogiques seront téléchargeables sur le site **www.architecturesagriculture.fr**.

Guide de recommandations « l'insertion paysagère des bâtiments agricoles en Saône-et-Loire »

Objectifs

- Sensibiliser les acteurs locaux à l'insertion paysagère des bâtiments agricoles
- Démontrer qu'il est possible de concilier les impératifs fonctionnels, financiers et la préservation des paysages
- Créer un outil permettant d'aider les agriculteurs dans leur projet

Partenaires

- Conseil régional de Bourgogne
- Conseil général de Saône-et-Loire
- CAUE de Saône-et-Loire
- Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- SDAP de Saône-et-Loire
- DDE de Saône-et-Loire
- DDAF de Saône-et-Loire

Destinataires de l'action

Agriculteurs porteurs de projets

Types de bâtiments

Nouveaux

Pour en savoir plus

caue71@orange.fr

Actions similaires

De nombreux guides et brochures, voir www.architecturesagricultures.fr/rubriques/references_et_bibliographies.php

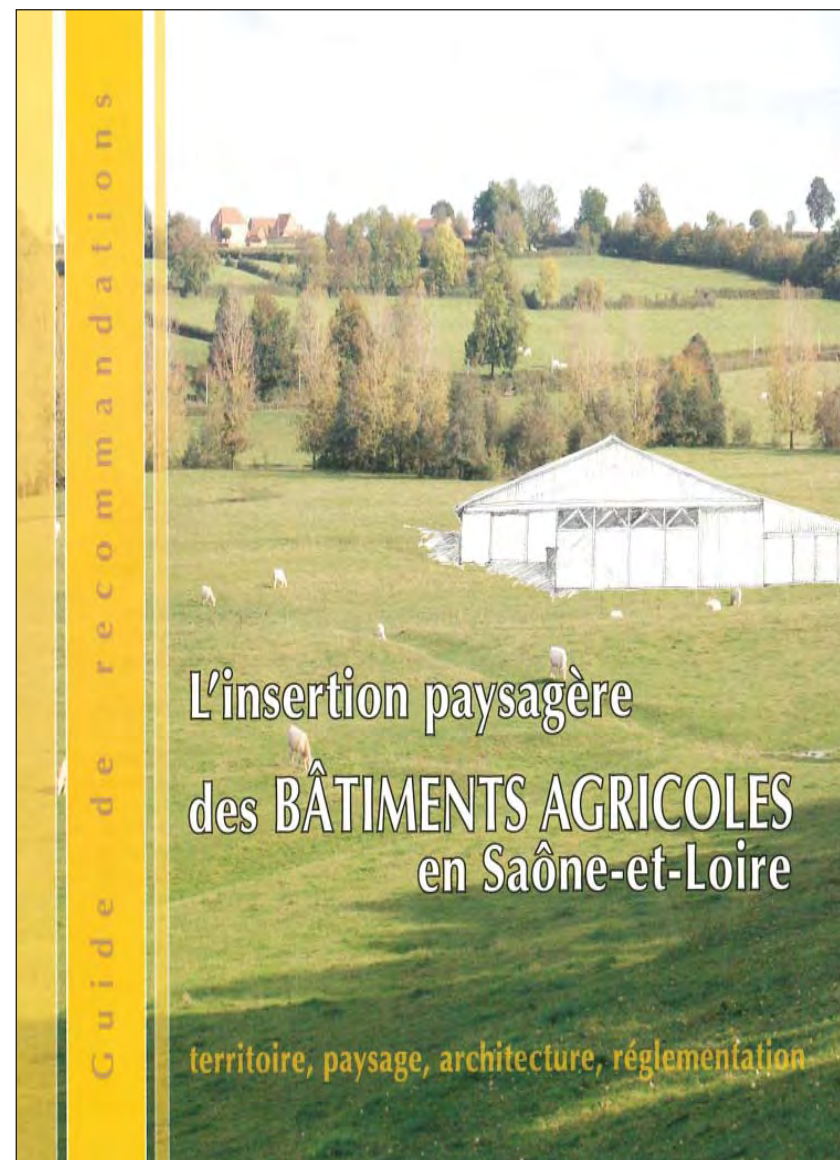
Le cadre de l'action

Ce guide a été réalisé par le CAUE, la chambre d'Agriculture, le SDAP, la DDE et la DDAF, en 2007, au moment de la mise en place du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) sur le territoire. Il est apparu opportun pour ce comité de créer un outil technique de recommandations et de conseils. La Saône-et-Loire étant un espace rural fortement agricole, l'enjeu était d'associer à la modernisation des exploitations une démarche de préservation de l'environnement et des paysages.

Le guide

En soixante pages, le document aborde la question de l'insertion paysagère des bâtiments agricoles sous l'angle du territoire, du paysage, de l'architecture et de la réglementation. Le plan s'organise selon les différentes étapes du montage de projet :

- les besoins techniques de l'agriculteur,
 - un bâtiment utile, adapté à l'activité,
 - l'implantation du bâtiment sur le territoire et sur la parcelle,
 - le traitement du bâti en termes de volume, d'orientation, de matériaux, d'aménagement des abords,
 - la mise en œuvre du projet, les démarches préalables et les modes de réalisation.
- Ce guide de recommandations est illustré de photographies, de croquis, de schémas, etc qui facilitent la lecture et la compréhension.



Maquette d'accompagnement à la construction agricole

Objectifs

- Investir les agriculteurs dans leur projet de construction
- Sensibiliser les agriculteurs sur le volume et l'implantation de leurs bâtiments

Partenaires

PNR Oise pays de France

Destinataires de l'action

Tous les agriculteurs du territoire du PNR

Types de bâtiments

Nouveaux

Pour en savoir plus

contact@parc-oise-paysdefrance.fr

Le cadre de l'action

Cet outil pédagogique a été développé dans le cadre d'une aide à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles sur le territoire du parc.

L'élément déclencheur

Lors d'une étude-diagnostic sur l'agriculture du parc, il a été noté qu'un tiers des agriculteurs avait pour projet de délocaliser leurs exploitations du fait des difficultés d'accès à leur siège, ainsi que de l'obsolescence des bâtiments anciens. Un accompagnement s'est imposé.

L'outil

Le support de sensibilisation est une maquette que l'agriculteur réalise, avec l'appui d'un chargé de mission du PNR. Il se décompose en éléments de différentes formes qui représentent plusieurs types de bâti (toiture monopente, bipente...). Ces objets sont assemblés sur un cadastre, non pas « pour » l'agriculteur mais « avec » l'agriculteur. Ils permettent de concevoir le projet le plus judicieusement possible en profitant d'une vision d'ensemble.

Le moyen de communication

Les mairies relaient très souvent l'information entre les agriculteurs porteurs de projet et le PNR, elles les incitent à venir à la rencontre du Parc.

Le résultat

Les retours des agriculteurs sur ce dispositif sont très positifs. C'est une action qui fonctionne très bien.

Vues d'ensemble de la maquette :



Exemples de mise en situation :



Source : PNR Oise Pays de France

Prix de l'immobilier d'entreprise « Chambiges » de l'Oise

Objectifs

Sensibiliser les acteurs économiques à la qualité architecturale, à l'intégration paysagère, à l'environnement et à la qualité de vie au travail

Partenaires

Conseil général de l'Oise

Destinataires de l'action

Entreprises du secteur agricole, industriel, commercial, tertiaire, de l'artisanat, et de logistique dont la superficie du bâtiment est de plus de 200 m²

Types de bâtiments

Nouveaux

Pour en savoir plus

<http://www.oise.fr/contact/>

Actions similaires

Grand prix régional de l'agriculture et du paysage. PACA...

Le cadre de l'action

Ce prix existe depuis 15 ans. Le concours est encadré par un règlement qui définit les critères de sélection tels que l'aspect esthétique, l'intégration paysagère et la qualité d'ambiance intérieure du bâtiment. En 2004 les critères ont évolué vers une démarche intégrant le développement durable comme condition pour être lauréat.

Le moyen de communication

Une campagne de communication accompagne l'évènement, notamment dans la presse locale et parfois dans des revues nationales spécialisées. Des reportages sur les lauréats sont également diffusés sur les chaînes TV locales.

Le résultat

Le prix de l'immobilier n'est pas toujours bien connu des entreprises et il est parfois difficile d'avoir des participants dans le secteur agricole. Toutefois une réelle motivation est constatée chez les agriculteurs ayant connaissance de cette démarche.

Lauréats 2008

- Le 1^{er} prix Agricolture**
EARL AR STIVEL - Villers-sur-Auchy
Architecte : JEAN CHARRIER
Superficie : 15
- Le 1^{er} prix Tertiaire**
ESPACE ST QUENTIN - Beauvais
Architecte : Christophe FODORER
Superficie : 40
- Le 1^{er} prix Commerce**
HOSTELLERIE ST VINCENT - Beauvais
Architecte : Calixte WAZE
Superficie : 35
- Le 1^{er} prix Artisanat**
GARL DELAFORGE - Sommeux
- Le 1^{er} prix Logistique**
LADOUÏNE - Le Mesnil-en-Thelle
Architecte : JÉRÔME ARCHITECTURE
Superficie : 95
- Le 1^{er} prix Industriel**
AGCO - Beauvais
Architecte : J. GUINETTRAND
Superficie : 75
- Le prix d'honneur du jury**
INMAP - Paris
Architecte : ANNEGAZ LE TERRASSE
Superficie : 40

Prix Chambiges 2009

PRIX DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DE L'OISE

- INDUSTRIE
- LOGISTIQUE
- TERTIAIRE
- COMMERCE
- ARTISANAT
- AGRICULTURE

Agir pour la qualité de vie au travail et l'environnement

Conseil général de l'Oise - 1 rue Cambry - 60000 Beauvais - 03 44 06 67 12 - oise.fr



Source : conseil général de l'Oise, lauréat 2009

Voyage d'étude « Architecture et paysage viticole » en Italie

Objectifs

Sensibiliser les acteurs locaux sur des opérations exemplaires réalisées dans d'autres pays

Partenaires

CAUE de Savoie

Destinataires de l'action

- Architectes
- Élus
- Conseillers du conseil général
- Urbanistes
- Historiens

Types de bâtiments

Nouveaux

Pour en savoir plus

caue.savoie@libertysurf.fr

Actions similaires

Voyages d'étude en Suisse, Autriche et Allemagne organisés par le CAUE du Loiret

Le cadre de l'action

Conformément aux missions du CAUE, ce voyage a pour objet « l'ouverture d'esprit » des acteurs du territoire sur l'architecture viticole contemporaine. Il s'agit de montrer aux partenaires locaux que sur un territoire similaire à celui de la Savoie, des bâtiments viticoles à l'architecture « spectaculaire » étaient réalisés.

Le moyen de communication

L'action a été diffusée par l'envoi d'une plaquette d'information par e-mails aux réseaux du CAUE de Savoie. Une page sur le site internet du CAUE était également consacrée à ce voyage.

Le voyage

Il s'est déroulé à 50 km de Turin, dans des paysages vallonnés composés de vignes et de noisetiers de la région du Piémont - Les Langhe - située aux confins des Alpes. Le programme a permis de découvrir la richesse de la production agricole et viticole de cette région et la grande qualité de son architecture. La visite de nombreuses caves a été l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les acteurs locaux.

Le résultat

Le voyage a rassemblé trente cinq participants dont les horizons très variés ont assurés des échanges enrichissants. Les retours ont été très positifs.



Source : CAUE de Savoie

Guides pratiques pour valoriser le paysage agricole des Costières de Nîmes dans le Gard

Objectifs

- Sensibiliser les agriculteurs à l'architecture traditionnelle et contemporaine du bâti agricole
- Expliquer les démarches à suivre lors d'un projet de construction

Partenaires

- Syndicat des Costières de Nîmes
- Bureau d'étude « Atelier Territoires et Paysages »
- CAUE du Gard
- Nîmes Métropole
- Syndicat des vignerons indépendants du Gard
- Agriculteurs

Destinataires de l'action

- Tous les agriculteurs du territoire
- Les élus
- Les administrations
- Les associations locales

Types de bâtiments

Anciens, récents et nouveaux

Pour en savoir plus

caue30@wanadoo.fr

Actions similaires

Charte « agriculture et urbanisme » (Charente maritime). « Charte de qualité bâtiments bovins » (Bretagne). Protocole « construire en zone agricole » (Isère)

Le cadre de l'action

Ce guide s'inscrit dans la charte paysagère et environnementale du territoire des Costières de Nîmes. Cet espace, regroupant une vingtaine de communes essentiellement viticoles, possède une AOC. La charte est financée par le syndicat des Costières de Nîmes. Elle a pour but de communiquer sur la qualité paysagère de ce territoire viticole, de renforcer la fréquentation touristique et de faciliter l'obtention de financements pour concrétiser la phase d'action inscrite dans la charte. Afin que la charte soit « vivante », un poste a été créé pour l'animer. En complément, un guide pratique sur le bâti agricole a été réalisé sur deux ans par le CAUE, en convention avec le syndicat des Costières.

Le guide

Ce document de cent quarante-deux pages constitue une base sur laquelle peuvent s'appuyer les porteurs de projets désireux de restaurer, de réhabiliter, de rénover ou de construire un bâtiment agricole. Il met l'accent sur la qualité architecturale et paysagère, sur les données environnementales et réglementaires.

Le résultat

Ce document très complet connaît des retours très positifs. Une étude est envisagée pour en mesurer l'impact.

Réaliser un projet traditionnel ou contemporain



Le chai privé d'Alain Fraisse à Arboras, Hérault
(Alain Fraisse, architecte)

Ce chai se situe à proximité d'un château classé. La vendange est accueillie en hauteur, sous un préau ventilé. L'ensemble est construit en pierre de Vers-Pont-du-Gard.



L'architecture contemporaine

Château Ducru-Beaucaillou en Bordelais
(Alain Triaud et Luc Arsène Henri junior, architectes)



Au milieu du vignoble du Médoc, le nouveau chai du château Ducru-Beaucaillou est implanté au nord du château.

Cette construction, d'une géométrie simple et d'une surface de 2100 m², utilise la pente naturelle du terrain dans lequel elle est partiellement enterrée, trouvant ainsi une meilleure intégration dans le paysage et bénéficiant d'une excellente protection thermique.

Le chai est relié au château par un parvis minéral en pente douce, l'accès principal étant abrité par le porte-à-faux élané d'un auvent de béton armé.

Une toiture terrasse engazonnée, dans le prolongement des pelouses du parc est supportée par une ceinture de panneaux de béton banchés.

L'exemple du PNR du Pilat en Rhône-Alpes

Objectifs

Favoriser une cohérence visuelle à différentes échelles sur le territoire

Partenaires

- PNR du Pilat
- Collectivités. État

Destinataires de l'action

Agriculteurs du territoire du Parc

Types de bâtiments

Nouveaux

Pour en savoir plus

info@parc-naturel-pilat.fr

Actions similaires

Le conseil gratuit aux agriculteurs, proposé par les CAUE.

Le cadre de l'action

Lors des instructions de demandes de permis de construire sur le territoire du Pilat, le PNR décerne un avis consultatif, cela permet d'apprécier la recevabilité des projets sous l'angle paysager et architectural. Mais afin de favoriser une véritable démarche d'intégration paysagère dans les projets de construction ou d'extension, y compris agricoles, l'architecte-paysagiste et l'architecte-urbaniste du Parc accompagnent les agriculteurs en amont de leurs projets.

L'élément déclencheur

Cette volonté est née des élus du territoire du Parc il y a une trentaine d'années. Le nombre très important de demandes de permis de construire et la pression urbaine sur les franges du territoire ont été les éléments déclencheurs.

Le moyen de communication

Cette démarche de conseils est communiquée par l'intermédiaire des communes du Parc.

Le résultat

Le système de conseils étant en place depuis longtemps, les agriculteurs sont à présent habitués à rencontrer le PNR. Ils sont en général à l'écoute des conseils émis. Intervenir le plus en amont possible permet de concilier fonctionnalité des exploitations et potentialités environnementales des sites.



Agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine (AREA) - Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

Objectifs

- Développer une agriculture durable, préservant la biodiversité
- Limiter l'impact de l'agriculture sur l'environnement et le paysage
- Encourager les bonnes pratiques

Partenaires

- Union européenne
- Conseil régional
- DDAF des départements d'Aquitaine
- URCAUE Aquitaine
- CAUE des départements d'Aquitaine
- Chambre régionale d'Agriculture et Chambres d'Agricultures des départements d'Aquitaine

Destinataires de l'action

Éleveurs s'inscrivant dans une démarche officielle ou une charte de qualité dans les filières bovines viande et lait, ovines viande et lait, volailles grasses, équines, lapins, et caprins

Types de bâtiments

Nouveaux

Destination des aides

Travaux : investissement concernant la mise aux normes environnementales, la limitation des odeurs, la qualité des eaux, l'insertion paysagère des bâtiments et la gestion des effluents

Pour en savoir plus

elevage@landes.chambagri.fr

Actions similaires

Aides sur l'entrée paysagère, complémentaires au PMBE

Le cadre de l'aide

Depuis 2002, la région Aquitaine a initié le programme AREA. Il concerne toutes les filières et se décline en trois secteurs, le végétal, l'élevage et l'énergie. Chacune de ces catégories dispose de son propre règlement. Sa vocation est d'aider le milieu agricole à réduire l'impact de ses activités sur le milieu naturel. Ce dispositif mobilise différents programmes, tels le plan végétal pour l'environnement (PVE), le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) et le plan de performance énergétique (PPE). En 2006, le programme AREA élevage a intégré un volet « insertion paysagère ». Suite au Grenelle de l'environnement, la région Aquitaine a souhaité que la démarche des agriculteurs soit reconnue et valorisée par une certification. Ainsi, depuis 2009, le dispositif AREA donne droit aux agriculteurs d'être reconnus « Haute Valeur Environnementale ».

L'aide

Concernant le volet « insertion paysagère », l'aide est de 40 % des surcoûts. Les travaux éligibles au titre de ce volet concernent la végétalisation, le traitement des façades et les toitures. Une liste de travaux, très précise, a été constituée en collaboration avec l'URCAUE et la chambre régionale d'Agriculture.

Annexe 4

Liste des travaux éligibles au titre de l'insertion paysagère

- A- Fourniture et plantation d'un arbre isolé, comprenant :** la fouille (trou 1m³), la terre végétale, l'arbre (T 10/12), la plantation, la collerette, tuteur, protection
- B- Plantation de baliveaux en isolé ou en masse, comprenant :** La fouille, la terre végétale, le baliveau (200-250 cm) et sa plantation, la collerette, tuteur, protection
- C1- Plantation d'une haie champêtre ou d'une haie ornementale ou une plantation couvre sol en arbustes venus, comprenant :** Le travail du sol, la bâche, l'arbuste (40-60 cm), et sa plantation, la collerette, protection
- C2- Plantation d'une haie champêtre ou d'une haie ornementale ou une plantation couvre sol en jeunes plants, comprenant :** Le travail du sol, la bâche, le jeune plant (10-30 cm), et sa plantation, la collerette, protection
- D- Création de massif ou de boisement écran intermédiaire composé de grands arbustes et de baliveaux, comprenant :** Le travail du sol, la bâche, le jeune plant (60-80 cm) et le baliveau (200-250 cm), leur plantation, les collerettes
- E- Fourniture et plantation de plantes grimpantes sans supports prévus, comprenant :** La fouille, la terre végétale, la plante grimpante (80-100 cm) et sa plantation
- F- Réalisation de plante grimpantes sur structure légère, comprenant :** quincaillerie et fils de fer ou de pêche, plantes grimpantes (80-100 cm), fouille, terre végétale
- G- Plantation de grimpants sur treille en bois, comprenant :** Les fouilles, les poteaux, les fils de fer, la terre végétale, la plante (80-100 cm) et sa plantation
- H- Décapage d'un revêtement de sol fortement minéralisé et création d'un engazonnement, comprenant :** Le décapage et évacuation des déblais (sur 20 cm de profondeur), la terre végétale, la semence (30g/m² fétuque-Ray Gras), enfouissement, garnissage zone mal levée
- I- Enduire des façades, comprenant :** Echafaudage, le décripissage des murs existants, l'enduit
- J- Enduire des façades sans décripissage, comprenant :** Echafaudage, l'enduit
- K1- Réfection de bardage bois avec traitement, comprenant :** La dépose des anciens bardages, l'ossature, le bois du bardage et sa pose, le liteau de recouvrement et sa pose
- K2- Création de bardage bois ajouré ou non ajouré avec traitement, comprenant :** l'ossature, le bois du bardage et sa pose, le liteau de recouvrement et sa pose pour le bardage non ajouré
- K3- Création de bardage bois ajouré alterné de bardage transparent laissant passer la lumière, comprenant :** l'ossature, le bois du bardage et sa pose, la planche transparente et sa pose (sur une 4 en moyenne)
- L- Fourniture et mise en place de tuiles canal sur les couvertures en fibre-ciment adaptées à ce genre de principe comprenant :** La fourniture et la pose de tuiles, les crochets, la création du faîtage et des rives
- M- Fourniture et pose de fibro-ciment teintée (Financement sur le surcoût lié à la teinte), comprenant :** La fourniture et la pose des plaques
- N- Fourniture et pose de tôle ondulée ou bac acier, comprenant :** La fourniture et la pose de tôles, les fixations, la création du faîtage et des rives
- O- Utilisation d'un mélange se sulfate de Manganèse et de fer sur la fibre-ciment naturelle, comprenant :** La matière, la projection
- P- Repeindre les toitures et façades défraîchies, comprenant :** Echafaudage, l'apprêt et la peinture de finition (surcoût lié à la teinte)
- Q- Réfection de toiture traditionnelle, comprenant :** Surcoût lié à la fourniture et pose de tuiles plates

Le traitement des abords de ferme et bâtiments agricoles en bois en Isère et en Savoie

Objectifs

- Développer la filière bois locale
- Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles
- Soutenir les agriculteurs en phase de création ou de diversification d'activité

Partenaires

- Conseil régional de Rhône-Alpes
- Conseil général d'Isère et de Savoie
- PNR de Chartreuse
- CAUE d'Isère et de Savoie
- Association des agriculteurs de la Chartreuse

Destinataires de l'action

Agriculteurs du territoire du parc

Types de bâtiments

Anciens et nouveaux

Destination des aides

- Conseils : diagnostic personnalisé
- Formation collective
- Travaux : utilisation du bois dans la construction de bâtiments agricoles et aménagement des abords pour les fermes anciennes

Le cadre de l'aide

Depuis 2002 le PNR et l'association des agriculteurs de Chartreuse sont à l'initiative de deux programmes d'actions sur le bâti agricole. L'un concerne l'utilisation du bois dans les nouveaux bâtiments, et l'autre l'aménagement des abords. Tous deux ont pour vocation d'améliorer la qualité du paysage agricole sur un territoire qui est également résidentiel et touristique. Cette démarche est indissociable de la volonté de soutenir la filière bois présente sur le territoire. En effet, la Savoie et l'Isère disposent d'une filière complète de la production de bois à sa promotion en construction en passant, par le savoir-faire des charpentiers. Ce maillage permet le bon fonctionnement de l'action et génère dans le même temps un soutien à l'économie locale.

La formation

Une formation collective, à destination des agriculteurs porteurs de projets, est organisée par le parc et les CAUE d'Isère et de Savoie. Cette formation porte essentiellement sur la mise en valeur des exploitations agricoles, leur intégration dans le paysage, l'amélioration des voies d'accès et l'aménagement des abords par l'implantation de végétaux adaptés au site. Cette formation s'accompagne d'un diagnostic personnalisé, réalisé par le CAUE.

Le résultat

À ce jour trente neuf bâtiments ont bénéficié de l'action.



Source : PNR de la Chartreuse



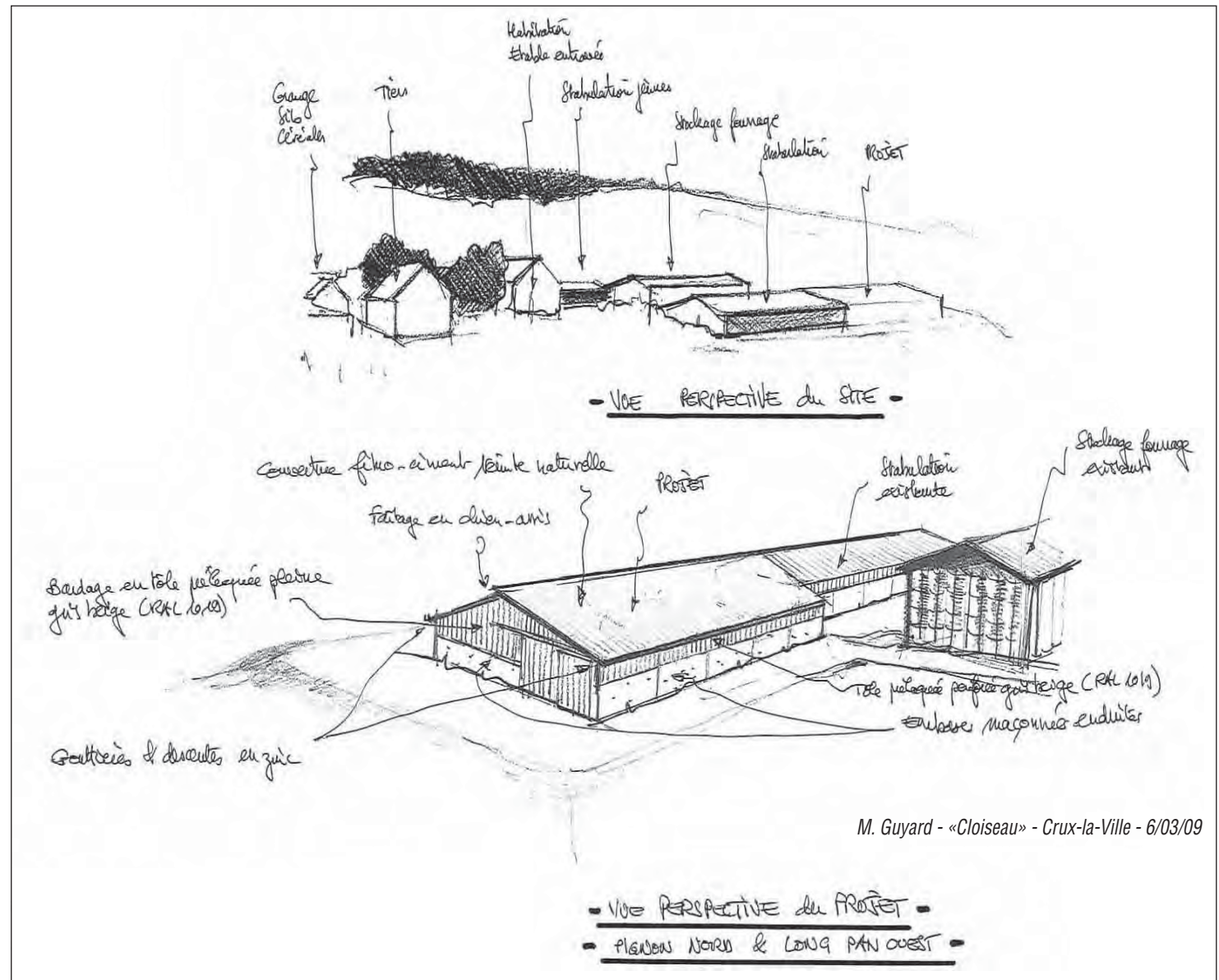
Source : PNR de la Chartreuse

Le moyen de communication

Une plaquette d'information sur cette démarche est remise aux agriculteurs du territoire, afin de les inciter à consulter l'architecte-conseil du CAUE et le technicien bâtiment de la chambre d'Agriculture en amont du projet. La DDT assure également la communication auprès des porteurs de projets.

Le résultat

Environ quatre-vingts projets sont réalisés par an. En majorité les agriculteurs respectent les prescriptions du CAUE qui toutefois ne présentent pas un caractère obligatoire.



M. Guyard - «Cloiseau» - Crux-la-Ville - 6/03/09

L'exemple de l'amélioration du bâti agricole en Alpes Sud Isère

Objectifs

- Valoriser le patrimoine rural
- Intégrer le bâti agricole dans un paysage de montagne
- Tendre vers une démarche Haute Qualité Environnementale

Partenaires

- État - DDT Isère
- Conseil régional Rhône Alpes
- Conseil général d'Isère
- Chambre d'agriculture d'Isère
- CAUE d'Isère
- Territoire Sud Grenoblois
- Association pour une gestion durable de l'énergie (AGEDEN)

Destinataires de l'action

Tous les agriculteurs du territoire

Types de bâtiments

Anciens, récents, nouveaux

Destination des aides

- Conseils : accompagnement personnalisé
- Diagnostic : bilan environnemental
- Travaux : aménagement des abords

Pour en savoir plus

info@caue-isère.org

Actions similaires

Intégration paysagère PMBE (Bas-Rhin)

Le cadre de l'aide

Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat de développement rural et agricole (CDRA). Elle est en place depuis dix ans. Les conseils sont donnés par le CAUE. Depuis 2007, un diagnostic environnemental, réalisé par l'AGEDEN, vient renforcer le dispositif. Une charte « construction en zone agricole », signée en 2009, a été mise en place afin d'aider à l'appréciation de la recevabilité des demandes de permis de construire.

L'élément déclencheur

Le souhait initial était de regrouper plusieurs actions ponctuelles en une seule et de répondre à une attente de « qualité paysagère » due à la pression urbaine.

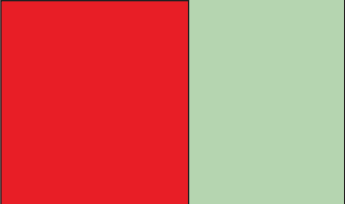
La charte

Le protocole « construction en zone agricole », accompagne l'aide. Ce document apporte des éléments de réflexions sur les questions à se poser lors des demandes de permis de construire, notamment en matière d'implantation, d'intégration paysagère et environnementale, de volumes et de matériaux. Ces enjeux sont analysés à différentes échelles, celles du « grand paysage », de la commune, de la parcelle et enfin du bâtiment. Cet emboîtement d'échelles permet une meilleure compréhension de la problématique de ce type de projet.

L'aide

Le respect des recommandations du CAUE et de l'AGEDEN conditionne l'obtention de la subvention. Les travaux concernent l'aspect extérieur du bâtiment (bardage...) et les alentours de celui-ci.





Un soutien aux investissements favorisant des procédés environnementaux est inclus.

Les moyens de communication

Chaque année, des réunions à destination des agriculteurs, sont organisées par la chambre d'Agriculture, des invitations sont envoyées au préalable. Des visites d'exploitations, ayant bénéficiées de l'action, sont également prévues à l'intention des élus notamment. Des parutions dans la presse locale, ainsi que des plaquettes d'informations permettent d'étendre la communication à un plus large public.

Le résultat

Cette action connaît un grand succès, actuellement trente-quatre projets ont bénéficié d'un accompagnement et huit d'un aménagement des abords. Beaucoup de demandes restant encore en attente, la période de l'action pourrait être prolongée.



Source : Chambre d'Agriculture de l'Isère - 2010

AMÉLIORATION DU BÂTI AGRICOLE EN ALPES SUD ISÈRE

MATHEYSINE, TRIÈVES, BEAUMONT, VALBONNAIS, OISANS, SUD GRENOBLAIS

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION DE BÂTIMENT AGRICOLE ?

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISÈRE VOUS PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Alpes Sud Isère

CONSTRUCTIONS EN ZONE AGRICOLE

PROTOCOLE

Département de l'Isère

L'exemple de la démarche pour le développement durable de la production porcine en Auvergne

Objectifs

- Développer un élevage porcin qualitatif
- Relocaliser la production porcine en lien avec l'activité traditionnelle de salaisons
- Intégrer une démarche environnementale
- Améliorer la perception sociale des élevages

Partenaires

- Conseil régional d'Auvergne
- Direction régionale de l'Environnement d'Auvergne
- DRASS Auvergne
- Union régionale porcine Auvergne-Limousin
- Organisations de producteurs
- Chambre régionale d'Agriculture d'Auvergne
- URCAUE d'Auvergne
- ADEME

Destinataires de l'action

Éleveurs adhérents à un groupement de producteurs et engagés dans une production sous signe officiel de qualité (AOC, Label Rouge, AB, CCP) ou bénéficiant de la dénomination montagne

Types de bâtiments

Nouveaux

Destination des aides

- Diagnostic paysager et bilan environnemental
- Surcoûts des travaux liés à l'engagement dans la charte lors d'extension ou de création d'élevage

Pour en savoir plus

f.laplace@cr-auvergne.fr

Actions similaires

« Plan bâtiment » / « bois construction environnement » (Languedoc-Roussillon)

Le cadre de l'aide

Cette action, née en 2004 d'une volonté régionale, a abouti à la création d'une « charte pour le développement durable de la production porcine » en 2006 selon laquelle les éleveurs adhérents s'engagent à respecter les préconisations d'un diagnostic paysager et d'un bilan environnemental. Pour cela, ils bénéficient d'un soutien financier s'inscrivant dans le plan de développement rural national (PDRN).

L'élément déclencheur

De nombreux conflits de voisinage liés aux nuisances des sites de production ont abouti à une prise de conscience et incitent à développer une démarche respectueuse de l'environnement et du cadre de vie.

La charte

La charte a pour ambition de renforcer la réglementation afin de répondre aux attentes environnementales et sociales (en lien, en partie, avec le développement du tourisme vert). Les conditions à respecter pour les éleveurs se déclinent en six thèmes : le statut de l'élevage, la taille de celui-ci, le mode d'élevage, l'insertion paysagère des bâtiments, la limitation des nuisances et la production dans le cadre d'une filière de qualité. Ils s'accompagnent d'une démarche de gestion environnementale.

L'aide

La région Auvergne apporte un soutien financier aux surcoûts entraînés par l'engagement dans la charte. Sont concernés : l'investissement matériel et immatériel lié à l'intégration paysagère,



l'achat de produits de traitements contre les odeurs, une partie des coûts de formation et de certification liés à la mise en place d'un système de gestion environnementale...

Le résultat

À ce jour trente-deux projets ont été réalisés. Les conflits entre les habitants et les exploitants sont devenus plus rares. Toutefois, un certain nombre d'agriculteurs ne perçoivent pas encore le retour sur investissements, notamment des travaux liés à l'insertion paysagère...



LA CHARTE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE EN AUVERGNE

Concilier développement économique et protection de l'environnement

La filière porcine en Auvergne, c'est...

- 700 exploitations
- 2 000 emplois
- 80 % de la production en démarche de qualité

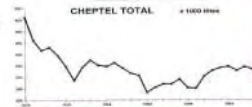


Pourquoi créer cette Charte ?

Les élevages porcins peuvent créer des nuisances environnementales et générer des conflits de voisinage.

Avec l'obtention d'une Indication Géographique Protégée « salaisons d'Auvergne », les besoins en viande de porcs nés et élevés en Auvergne vont augmenter...

alors que le cheptel auvergnat, en régression, ne permet pas de satisfaire la consommation régionale.



Répondre aux engagements pris par la Région Auvergne lors des Assises Territoriales de 2004 :

- soutenir les filières prioritaires comme l'agriculture (n° 20)
- faire de la qualité l'image de marque de l'Auvergne (n° 24)
- conduire un développement durable et responsable (n° 30)

« Utiliser les crédits publics pour orienter la production porcine vers un développement durable »

Élisabeth THÉVENON DURANTIN, Conseillère régional d'Auvergne

Exemples d'actions concrètes réalisées à la suite d'un bilan environnemental

La réduction des odeurs



1



2



3

1 – enfouisseur à lisier : cet équipement permet d'injecter le lisier dans le sol de façon à ce que les odeurs ne se propagent pas dans l'air.

2 – cheminées de lavage d'air dans une porcherie. L'air chargé de mauvaises odeurs est canalisé dans une gaine de ventilation et passe dans un rideau d'eau qui retient les mauvaises odeurs.

3 – fosse à lisier couverte. La couverture de fosse a un double avantage : elle retient les gaz et empêche l'eau de pluie de se mélanger au lisier.

L'amélioration visuelle des abords de l'exploitation



Ferraille, pneus laissés à l'abandon, bidons vides...

Le bilan environnemental apporte à l'éleveur des solutions concrètes pour éliminer les impacts de ces déchets sur le paysage.

Le 1 % paysage et développement pour l'agriculture sur l'A.19 dans le Loiret

Objectifs

- Valorisation du territoire hors des emprises routières
- Renforcer l'attractivité des territoires à travers le tourisme notamment

Partenaires

- Conseil régional du Centre
- Conseil général du Loiret
- DDT du Loiret
- DIREN du Centre
- Chambre d'Agriculture du Loiret
- CAUE du Loiret

Destinataires de l'action

Agriculteurs dont les terrains et/ou les bâtiments sont en covisibilité depuis l'A. 19

Types de bâtiments

Anciens, récents et nouveaux

Destination des aides

- Études : concernent l'aspect fonctionnel et paysager de l'exploitation
- Travaux : concernent le projet d'aménagement prescrit par l'étude

Pour en savoir plus :

contact@caue45.fr

Actions similaires

Intégration paysagère des sièges d'exploitation (Vendée) - Fonds pour l'intégration des bâtiments liés à l'agriculture (Oise, Pays de Loire...)

Le cadre de l'aide

L'autoroute A. 19 est un élément du contournement sud de l'Île-de-France, reliant les autoroutes A.6 et A.10. La politique du 1 % « paysage et développement » permet de consacrer 1 % du montant des travaux autoroutiers à une participation au financement d'actions de mise en valeur du paysage en accord avec une charte d'itinéraire. Dans le Loiret, les actions de valorisation encouragent la requalification des entrées de bourg et des espaces publics, la réalisation de circulations douces et ciblent le patrimoine bâti, les cours d'eaux et les mares, les éléments caractéristiques forts du paysage (clochers, arbres isolés, silos, bâtiments agricoles...).

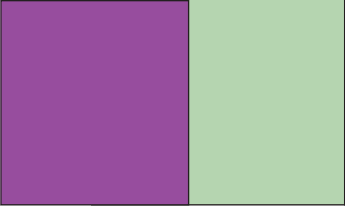
L'aide

Cette action finance jusqu'à 50 % des projets d'aménagement. La subvention concerne la programmation, les études et les travaux. Les études encadrées par le CAUE et la chambre d'Agriculture, sont réalisées par un bureau d'étude regroupant paysagiste et architecte. Elles conditionnent l'aide aux travaux qui doivent se justifier dans le cadre d'un projet général d'aménagement, soumis à un comité de pilotage.

L'élément déclencheur

En 2007, dans le cadre d'un premier appel à projets, les agriculteurs soucieux de valoriser leur exploitation se sont manifestés auprès de la chambre d'Agriculture. La question de la garantie de qualité de leurs différents projets s'est alors posée au comité de pilotage : comment encourager le recours à des études cohérentes et apporter une maîtrise d'œuvre professionnelle à des porteurs de micro - projets ?





Le CAUE a proposé de mettre en place la méthode de groupement de commandes déjà appliquée aux collectivités.

La formation et l'accompagnement

Des ateliers regroupant les « maîtres d'ouvrage agriculteurs » ont été animés par la chambre d'Agriculture et le CAUE. Ces réflexions communes ont permis d'élargir et de reformuler les programmes, tout en tenant compte du fonctionnement et de l'économie des exploitations, des souhaits des maîtres d'ouvrage, des objectifs de la charte et, plus largement, de développement durable. L'assistance aux agriculteurs s'est traduite notamment par la rédaction d'un cahier des charges et le lancement d'une commande groupée. Grâce à cette mutualisation, les coûts d'étude ont été réduits.

Le résultat

Cette démarche collective a été bien accueillie par les agriculteurs. C'est une occasion unique de rencontres entre différents acteurs du monde rural autour de projets communs sur leurs territoires avec des professionnels de l'espace -architectes et paysagistes- qui eux-mêmes sont rarement confrontés à ce type d'exercice... De plus, grâce aux économies d'échelle, elle permet de réduire le coût des prestations. Environ dix exploitations se sont regroupées pour bénéficier de l'aide.

ÉLÉMENTS POUR UN CAHIER DES CHARGES

De consultation d'architecte et de paysagiste pour études et maîtrise d'œuvre de projets sur des exploitations agricoles dans le cadre du «1 % paysage et développement » de l'autoroute A.19.

Maîtrise d'ouvrage : (à compléter) pour... Structure porteuse de l'étude de type associatif par exemple (à rechercher)

Contexte : L'arrivée de l'autoroute A.19 et la rédaction de la charte...(rappel)

Objectifs :

- les attendus de la Charte 1 % (orientations éligibles ou non, études et travaux, mécanisme des subventions)
- l'objectif de l'étude : valorisation patrimoniale et paysagère des exploitations agricoles situées dans le périmètre d'éligibilité de l'autoroute A.19
- les types de travaux envisagés par les différents commanditaires (annexe détaillée en fin de cahier des charges).

Méthodologie et contenu de l'étude : Mission de maîtrise d'œuvre niveau avant-projet

1/ Regard d'ensemble sur chacune des exploitations menant à une analyse et un diagnostic partagé avec les commanditaires comprenant :

- Déplacement sur chaque site et rencontre de l'agriculteur (et son épouse le cas échéant.)

Il s'agit d'une visite conjointe de chaque exploitation par les 2 professionnels qui donne lieu à...

- Élaboration d'un document analytique de synthèse et l'établissement d'un programme (ou pré-programme).

2/ Étude de maîtrise d'œuvre des différents avant-projets retenus par les exploitants

- Suite au document d'analyse, élaboration d'un projet d'orientations (niveau AVP) répondant aux attentes des maîtres d'ouvrage et aux exigences du site
- Formalisation des projets individuels de chaque agriculteur maître d'ouvrage et coût.
- Présentation au maître d'ouvrage pour validation.

- 1 plan global du siège d'exploitation + coupes générales. Des plans, coupes, façades et schémas de détail des différents programmes.

- Constitution des dossiers de candidature en 12 points, indiquée dans la procédure d'appel à projet

Compétences, qualifications et expériences :

- Paysagiste diplômé par le gouvernement ou équivalent, ayant des références dans le monde rural (étude du grand paysage, rencontre des acteurs locaux, maîtrise d'œuvre de plantations en milieu rural : haies bocagères, vergers, arbres d'alignement)
- Architecte inscrit au tableau de l'Ordre des architectes, de préférence architecte du Patrimoine (CHEC), connaissance du monde rural et agricole, connaissance du patrimoine et des paysages du Nord Loiret (Beauce, Gâtinais, Pithiverais), expérience de projets de maîtrise d'ouvrage privée, de l'échange et du dialogue.

Rendu des offres et rémunération :

- Références illustrées dans le domaine rural et agricoles
- Aptitude et disponibilité à répondre à de petites commandes multiples (audition).
- Coût global et coût détaillé précisant : diagnostic / proposition par exploitation (coût forfaitaire x nombre d'exploitations)
- Coût de journée d'étude complémentaire.

Délai de réalisation de la tranche ferme :

- Trois mois pour l'étude globale
- Deux mois pour finaliser le dossier de subvention

L'action insertion paysagère « plan de modernisation des bâtiments d'élevage » du Doubs

Objectifs

- Faire disparaître les points « noirs » paysagers
- Réduire les nuisances sonores et olfactives

Partenaires

- Conseil régional de Franche-Comté
- Conseil général du Doubs
- DDT du Doubs
- Chambre d'Agriculture du Doubs
- CAUE du Doubs

Destinataires de l'action

Éleveurs des filières animales

Types de bâtiments

Nouveaux

Pour en savoir plus : caue25@wanadoo.fr

Destination des aides

- Conseils : au titre du volet « intégration paysagère »
- Diagnostics : bilan énergétique au titre du volet « gestion des effluents » et intégration paysagère »
- Études : conception du bâtiment par un architecte (frais de maîtrise d'œuvre)
- Travaux : dépenses liées à la construction ou à l'extension de bâtiments en lien avec le logement des animaux, la gestion des effluents et l'intégration paysagère

Actions similaires

Aides complémentaires au PMBE (Haute-Loire)
Opération « bâtiments agricoles et paysages »
(Loire-Atlantique)

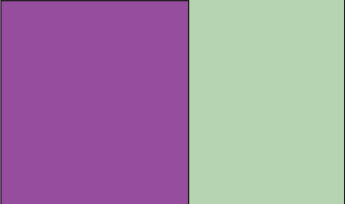
Le cadre de l'aide

Le PMBE du Doubs s'inscrit dans le document régional de développement rural. Il comprend actuellement deux volets, l'un concerne « l'intégration paysagère » et l'autre « la gestion des effluents ». Un volet, concernant les sorties d'exploitations a pris fin cette année. Ce PMBE intégré à son dispositif des conseils paysagers et architecturaux, et des conseils techniques et zootechniques sur le bâtiment. Ils sont dispensés par le CAUE et par la chambre d'Agriculture lors d'une visite de terrain. Une étude architecturale peut également être réalisée par un architecte indépendant en lien avec le CAUE et la chambre d'Agriculture. Un cahier des charges encadre ces volets. Une plaquette de huit pages, portant sur l'insertion paysagère, accompagne le plan. Elle a été réalisée par le CAUE. Destiné aux agriculteurs principalement, ce document récapitule les éléments qui définissent un projet, en termes de besoins, de paysage, d'architecture, d'énergie, d'environnement, d'urbanisme, de contraintes zootechniques et d'économie. Un rappel du processus d'instruction de dossier PBME est présenté dans ce guide.

L'aide

En complément aux subventions PMBE, le conseil général attribue une surprime au titre des deux volets, comprenant les dépenses matérielles et immatérielles. L'intégration paysagère donne droit à 2 000 € de base et 2 000 € supplémentaires pour l'utilisation de bardage bois, sous condition de respecter les prescriptions du cahier des charges.





Concernant la gestion des effluents, l'aide du conseil général varie de 12,5 % à 30 % selon les zones. Les dépenses éligibles à ce dispositif sont les dépenses éligibles au titre du PMBE. Elles concernent le matériel de gestion des effluents au delà de la mise aux normes. L'aide aux dépenses immatérielles correspond à 10 % du montant des travaux concernés.

Le résultat

Chaque année quarante à soixante projets sont concernés par cette action. Une évaluation a eu lieu en 2008. La DDT en charge de cette mission, a noté l'importance d'intervenir bien en amont du projet ; car une fois le projet imaginé par les agriculteurs il est très difficile d'y apporter des prescriptions nouvelles.



Le concours d'architecture de Bonneval-sur-Arc en Savoie

Objectifs

- Délocaliser les exploitations agricoles du bourg
- Répondre aux normes européennes
- Améliorer les conditions de travail
- Pérenniser l'agriculture sur la commune
- Intégrer les nouveaux bâtiments agricoles

Partenaires

- Union européenne
- État
- Conseil régional de Rhône-Alpes
- Conseil général de Savoie
- Communauté de communes Haute-Maurienne-Vanoise et commune de Bonneval sur Arc
- Parc national de la Vanoise
- Agence de l'eau
- CAUE de Savoie

Destinataires de l'action

Agriculteurs du centre-bourg de la commune

Types de bâtiments

Nouveaux

Destination des aides

Maîtrise d'œuvre complète : étude architecturale et paysagère, et travaux

Pour en savoir plus :

info@cchautemaurienne.com

Actions similaires

Concours de maîtrise d'œuvre pour la conception de bâtiments agricoles. Méandre (Isère) - Saint-Aignan du Vercors (Drôme)

Concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une zone agricole. Termignon (Savoie)

Le cadre du projet

Classé parmi les « plus beaux villages de France » Bonneval-sur-Arc est situé sur le territoire du parc national de la Vanoise. De longue date, les bâtiments agricoles du centre-bourg engendraient des problèmes de circulation et de fonctionnement. Leur regroupement à l'entrée du village, au sein d'une zone d'activité agricole a été programmé. Une démarche architecturale et paysagère a été adossée à la programmation économique et fonctionnelle du projet. La collectivité étant maître d'ouvrage, la voie du concours d'architecture s'est imposée dans le cadre de la législation sur les marchés publics. La consultation a été mise en place par la communauté de communes pour le compte de la commune de Bonneval-sur-Arc. Des études sur la prévention des risques naturels ont également été réalisées en amont du concours afin de s'assurer de la faisabilité du projet. Cette action de grande envergure a mobilisé de nombreuses subventions. Le montant global du projet est de 6,6 millions d'euros, les bâtiments mobilisant 3 millions d'euros.

L'élément déclencheur

Le projet est né en 1992, de la volonté de maîtriser les pollutions agricoles. D'autres objectifs sont venus s'ajouter par la suite, suivant les évolutions du territoire et ses nouveaux enjeux.

Le concours

Après 15 ans de montage de projets et d'études préalables, l'organisation du concours d'architecture sous maîtrise d'ouvrage publique a eu lieu en 2007. Il concerne la conception et la réalisation des bâtiments.



site des bâtiments agricoles

Vue depuis la route du col de l'Isaran sur le village de Bonneval sur Arc



Vue depuis la route du col de l'Isaran sur le site et le village



espace plan de protection
enherbé

Source : Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise

vue depuis le nouveau supermarché de la commune

Il était encadré par un jury, composé d'élus, du CAUE, d'un chargé de prévention des risques, d'un architecte des bâtiments de France et de techniciens agricoles. Suite à une première sélection, trois candidatures ont été retenues sur esquisses. À l'issue de cette étape, l'agence d'architecture Fabriques a été sélectionnée, il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire, composée d'un architecte et d'un paysagiste.

Les perspectives

Neuf bâtiments d'élevage bovin, caprin laitier et ovin sont prévus. Ils seront loués aux agriculteurs, le propriétaire étant la commune de Bonneval-sur-Arc. Les travaux devraient débuter prochainement. L'installation des agriculteurs est prévue courant 2012.

ZONE AGRICOLE DE BONNEVAL S/ ARC - VUES DU PROJET RETENU (issues Modélisation 3D du projet)



Vue globale



Vue depuis la place du village



Vue depuis la RD92 en arrivant de Bessans



Vue depuis un sentier Versant Nord



Vue intérieure de la zone



Vue intérieure de la zone



Vue globale



Vue globale



Vue depuis la route du Col de l'Iseran

L'étude des politiques territoriales en faveur de l'architecture des bâtiments agricoles a permis d'identifier les actions récemment menées ou en cours en 2010. Elle a été réalisée selon une procédure assurant le croisement des sources d'information. Des recherches bibliographiques et les actions répertoriées sur le site www.architecturesagricultures.fr, l'ont complétée. Ce panorama a comptabilisé cinquante trois actions, en plus des conseils ponctuels dispensés par les CAUE et un certain nombre de PNR sur l'ensemble du territoire.

L'analyse des résultats a montré que le positionnement des collectivités locales vis à vis de la qualité architecturale et paysagère évolue. Tout en maintenant certaines approches paysagères classiques, les instances territoriales s'ouvrent sur les questions environnementales. Parallèlement, les procédures de financement s'orientent vers la prise en charge d'études et de prestations intellectuelles.

Les démarches d'intégration se doublent de financements d'études

L'intégration paysagère demeure un axe central des subventions allouées à l'approche architecturale des bâtiments agricoles. Facilement gérable par des outils administratifs, cette question reste le lieu commun des démarches financées. En concentrant les actions sur des postes facilement quantifiables (plantations, bardages...), elle procure l'illusion de l'efficacité. Si, parfois, les mesures d'intégration paysagère permettent d'éviter le pire, ou de rattraper des points noirs paysagers, elles se révèlent souvent inopérantes voir déplaçées, notamment face à l'accroissement de la taille des bâtiments. Déconnectées de la conception, elles montrent alors leurs limites.

De nombreuses actions tentent de dépasser ces interventions après coup pour investir le champ des études en amont. C'est une des avancées majeures constatée par rapport au constat établi en 1996 par le réseau IDEAL. Alors que l'essentiel des politiques concernaient le conseil et le financement de travaux, un intérêt pour une démarche plus globale semble émerger. Aujourd'hui, l'intervention directe de concepteurs (architectes et paysagistes)

commence à être sollicitée et aidée. Dix actions favorisant le recours à des professionnels libéraux ont été identifiées. C'est le cas, par exemple, des politiques menées dans le Loiret autour de l'autoroute A. 19 ou dans les départements du Doubs, de la Loire-Atlantique, de la Loire, de la Haute-Loire et de la Vendée notamment.

Malgré cette évolution, trop souvent, les prestations des professionnels de l'espace se limitent à l'élaboration d'esquisses, voir d'avant-projets, sans englober la conception complète des édifices. Si les résultats en terme d'aménagement des abords, de valorisation des cours de ferme et d'inscription dans les paysages ne font pas de doute, les apports sur l'architecture des bâtiments restent à mesurer.

Phénomène récent, l'implication des collectivités dans la construction de bâtiments d'exploitation impose de nouvelles pratiques. Impérativement soumises à la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP), ces opérations sont conduites selon des approches identiques à celles des autres secteurs de la construction. Le recours à l'architecte, mandataire, participe alors d'une démarche cohérente, se développant depuis la conception jusqu'à la réception des chantiers¹².

Les problématiques environnementales prennent le pas sur les questions paysagères

Si le paysage demeure central dans les programmes s'intéressant à la qualité du cadre de vie, la problématique du développement durable a aujourd'hui émergé puissamment. Cette préoccupation sociétale, qui recoupe les secteurs de la construction et de l'agriculture replace les aspects paysagers parmi les problématiques environnementales.

Souvent envisagées d'un point sectoriel, les politiques soutenant le développement durable s'appuient bien souvent sur la prise en compte des questions énergétiques. Il en va ainsi de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures. Largement favorisés par les conditions de rachat du kWh accordés aux agriculteurs ces dispositifs ont connu un succès certain qui pourrait cependant s'estomper face aux récentes évolutions tarifaires¹³.

¹²Voir fiche « Éléments de méthode à prendre en compte lors de la réalisation d'un bâtiment agricole ».

¹³Le tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque est passé, pour les équipements intégrés au bâti, de 0,60 €/kWh à 0,50 €/kWh en janvier 2010 puis à 0,44 €/kWh depuis le 1er septembre 2010

Les incidences architecturales et paysagères liées à l'implantation de ces équipements ne sont que rarement prises en compte. Systématiquement, l'attention aux sites et aux paysages est sacrifiée aux impératifs d'héliotropismes liés à la rentabilité des opérations. Au delà, les structures gracieusement proposées aux agriculteurs par les concessionnaires favorisent la construction de bâtiments peu adaptés à leur fonction. Seul la vigilance des services impliqués dans l'instruction des permis de construire peut alors éviter les incohérences¹⁴.

La prépondérance de la question énergétique sur les autres cibles du développement durable se concrétise également par la construction d'équipements de biomasse. Particulièrement adaptés à l'économie agricole, les centrales de méthanisation permettent le recyclage des déchets d'exploitation mais également de déchets verts émanant de sites agro-industriels ou de collectivités qu'ils valorisent sous forme de chaleur et d'électricité. Construits à proximité, ou sur les sites d'exploitation, ces équipements imposants sont encore peu valorisés du point de vue paysager et architectural. Répondant à des marchés émergents, ils sont parfois élevés dans l'urgence, sans réflexion spatiale.

Encore rarissime, l'implication de concepteurs spatiaux (architectes et paysagistes) paraît indispensable sur ces projets ambitieux, d'autant plus que des financements publics les soutiennent. Implantés dans des paysages ouverts, ces infrastructures vertueuses, porteuses de messages positifs et signifiantes de la modernité du monde rural, gagneront à bénéficier d'un traitement architectural et technique cohérent. Les évolutions remarquées sur les équipements autoroutiers et plus récemment sur les stations d'épuration permettent de présager une issue heureuse à ce besoin d'architecture¹⁵.

Conseils, diagnostic ou études ?

L'intérêt pour les démarches en amont et le recours à des études spatiales mis en évidence par l'enquête pose quelques questions sémantiques. En effet, l'analyse des questionnaires et les entretiens non directifs que nous avons menés auprès des acteurs locaux n'ont pas manqué de confirmer la confusion existant entre les études, les conseils et le diagnostic. Dans bien des cas les trois notions sont confondues. Les études de maîtrise d'œuvre étant souvent limitées, l'intervention des architectes se conçoit au niveau du conseil sur l'esthétique des bâtiments sans forcément s'envisager en terme de conception globale. À contrario, les études techniques tendent à obérer la nécessité des approches spatiales. Assurément, un effort de communication reste à entreprendre pour que les projets agricoles relèvent de véritables études architecturales et paysagères, comme c'est le cas dans les autres secteurs de la construction.

Un autre champ de confusion est l'appréciation de la notion de programme. Pour les professionnels de l'agriculture, le programme concerne les objectifs agricoles de l'exploitant, ses modes d'exploitation, ses conduites et ses pratiques agronomiques. Pour les professionnels de l'architecture, le programme constitue le cahier des charges de la construction. Il définit, en terme de surfaces, de relations, d'usages et de prescriptions, les différents espaces composant l'ouvrage à construire. Là aussi, la mise en place d'outils communs permettra aux deux mondes de se retrouver pour concevoir des projets optimisés du point de vue technique et performants en terme d'usage, de qualité constructive et de paysage.

Malgré les avancées constatées parmi les politiques territoriales, le projet d'architecture n'est pas encore entré dans les habitudes agricoles. Cependant, les nouveaux enjeux du développement durable, combinés aux demandes sociales concernant la qualité des productions agricoles et paysagères poussent certains territoires à entreprendre des actions volontaire en faveur de l'architecture des constructions agricoles. Dans les prochaines années, les réalisations et les développements qui en résulteront seront à observer et à valoriser pour favoriser une architecture agricole de qualité, porteuse d'une image positive du monde rural.

¹⁴Certains départements, à l'instar de La Manche élaborent des doctrines pour encadrer ce type de projets.

¹⁵VERDIER, Marc. « Bâtiments agricoles : le besoin d'architecture ». *Aménagement et Nature*, n° 141, juin 2001, p. 107-116.

Application d'une démarche d'éco-construction et de management environnemental aux bâtiments d'élevage. Programme CASDAR 2008-2010. Institut de l'élevage.
<http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/spip.php?article17862>

Bâtiments agricoles, architecture et devenir du paysage. Institut national d'Horticulture. Angers. Ministère de l'agriculture, FNCAUE, APCA. 15 octobre 1998, 58 p. + annexes.

Maisons paysannes de France. *La gestion du bâti agricole en France. Un atout pour contribuer au développement durable du territoire ? Rapport d'étude sur l'évolution du bâti agricole dans 12 territoires français depuis les années 60.* Ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Agriculture, Fondation du Patrimoine. MPF, Paris, Juillet 2009. 350 p.

GraphAgri 2006 / Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation. SCEES. Service Central des Enquêtes et Études Statistique. Paris (France) / Paris [France] : Ministère de l'agriculture et de la pêche - 2006 /

CIVIDINO Hervé. *Les édifices quotidiens de l'agriculture : 1945-1999. De la modernisation des fermes traditionnelles à l'inscription des nouveaux ateliers de production dans l'environnement : les innovations techniques, les approches architecturales, les acteurs et leurs discours.* Thèse de doctorat en Aménagement de l'Espace et Urbanisme. Institut de Géoarchitecture. Université de Bretagne occidentale, 2010. 586 pages, illustrées. N&B.

BELLER Catherine, TRÉGOUËT Bruno. « Construction de locaux. Résultats à fin Août 2009 ». *Chiffres et statistiques*, n° 67. Commissariat général au développement durable. MEEDDM. Paris, septembre 2009.

GOVIN Louis. « De la construction des bâtiments agricoles ». FNGEDA. *Le Bordereau des prix unitaires en bâtiments d'exploitation*. 20^e édition. 1989.

MADELINE Philippe. « Les mutations agricoles et rurales au regard de l'évolution du bâti ». *Bâtir dans les campagnes*. Presses universitaires de Caen. Bibliothèque du pôle rural. Caen, 2007, p. 295-314.

VERDIER, Marc. « Bâtiments agricoles : le besoin d'architecture ». *Aménagement et Nature*, n° 141, juin 2001, p. 107-116.

www.architecturesagricultures.fr

Site de sensibilisation et de formation en ligne à la conception architecturale des bâtiments agricoles. CAUE du Loiret

www.agriculture-et-paysage.fr

APPORT, *Agriculture & paysage, des outils pour des projets de développement durable des territoires* CASDAR 2007-2009. Institut français de la vigne et du vin.

Bâtiments d'élevage du futur. Recueil des communications du Colloque européen de Lille 22 et 23 Octobre 2009. Institut de l'Élevage, 2009, 176 p.

Rapport final
Octobre 2010

Annexes

Annexe 1 - Enquête IDEAL 1996

Code	Intitulé	Type de politique d'intégration	Type de travaux concernés	Financement	Initiateur	Partenaires	Perceptions/difficultés	
01	Ain	assistance architecturale	Néant	Néant	CAUE	DDAF	pas de problèmes particuliers	
02	Aisne	sauvegarde de granges, maisons paysannes	localisation, forme, matériaux, végétation	FGER+CG	CG	DDAF	pb de suivi et aspects financiers pour l'agriculteur	
03	Allier	Sensibilisation, croquis sur aménagements des abords	Végétaux	CG 10%	CG/CAUE	Ch Agri	manque de motivation sur plantations de haies plaquette+diaporama	
04	Alpes Haute-Prov	Actions ponctuelles	matériaux, végétaux	OGAF		Ch Agri	pas de financement	
05	Hautes-Alpes	Diagnostic paysage, aménagement des abords, promotion du bois	matériaux, végétaux	FGER+5b 15 kF/opération	DDAF	CG/CAUE/ Ch Agri	receptivité, mais démarches locales ex: Champsaur et Serrois	
06	Alpes maritimes	Actions ponctuelles	bâtiments neufs					
07	Ardèche	Rénovation toiture, bâtiments anciens	Matériaux localisation dans zones à enjeux	Etat/CEE 30 kF/Bâtiment	DDAF/CG	Ch AGRI/CAUE	pb de coûts Opération périphérie Cévennes	
08	Ardennes	Conseil Plantations de haies	localisation, matériaux		Ch Agri/DDAF	DDE/ABF	plaquette existante	
09	Ariège	Projet de politique Conseils de plantation	Végétaux	FGER	DDAF/CAUE	Ch Agri		
10	Aube	<i>pas de politique spécifique du CG - il existe pg Ch Agri "Eco-Agri"</i>						
11	Aude	Aménagement des abords	Matériaux, toitures, enduits	FGER+PDR 34,7 kF/exploitation	Ch Agri/CG	CAUE/DDAF	pb de financement	
12	Aveyron	Conseils, études préalables	localisation, matériaux, végétaux	Ch Agri+FGER 10 kF/dossier	Ch Agri	CAUE/DDAF/ DDE	Gpe de travail sur bâti agricole ccordination difficile - surcoûts	
13	Bouches-du-Rhône	<i>Pas de politique spécifique du CG</i>						
14	Calvados	Embellissement des cours plantations paysagères	végétaux, matériaux coloration toitures	CG Plantations: 100% coloration: 20F/m2	Ch Agri/CG	CAUE	lien dans le cadre du PMPOA	
15	Cantal	Intégration nouveaux bâtiments Plantations de haies	Matériaux, végétation	CG+PMPOA	CAUE/CG	CRPF	recueil de recommandations en cours peu de motivations des agriculteurs	
16	Charente	plantations de haies Embellissement de haies	localisation bâtiments, matériaux végétaux	Agriculteur	CG/Ch Agri	Prom'haies CRPF	faible motivation	
17	Charente-Maritime	<i>pas de politique spécifique du CG; hormis prescriptions du CAUE</i>						<i>non suivies, avec le soutien des élus</i>
18	Cher	Construction de bâtiments	localisation, matériaux, végétaux	CG 10% (20 kF Max)	CG		<i>début de politique</i>	
19	Corrèze	Sensibilisation, aides pour surcoûts, bardages et toitures	localisation, matériaux, végétaux bâtiments neufs	néant	CG/CAUE/ ch Agri		pb de formation des intervenants pb de financement	
2B	Haute-Corse	Avis sur projets	localisation, forme, couleur	Néant	DDAF	CAUE/Ch Agri	Peu de motivation	
23	Creuse	<i>Pas de politique spécifique du CG</i>						

Code	Intitulé	Type de politique d'intégration	Type de travaux concernés	Financement	Initiateur	Partenaires	Perceptions/difficultés
24	Dordogne	Conseil -diagnostic	localisation, forme, végétaux	Néant	CAUE	DDE/Ch Agri	Pb de financement et motivation
25	Doubs	Conseil - Plantation	localisation, forme, matériaux végétaux	FGER+CG 30 kF/Bâtiment 4 kF pour qualité archi	CAUE	DDAF/ Ch Agri	Groupe technique des partenaires Bomme réceptivité - manque d'études en amont - signature de complaisance des P.C > 800 m2
27	Eure	Insertion paysagère bâtiments neufs		CG 50% (plafond 10 KF)	CG		dispositif non utilisé
28	Eure-et-Loir	<i>pas de politique spécifique du CG</i>					
29	Finistère	Intervention sur Permis de construire	Bâtiments neufs	CG	SDA/DDE		plaquette d'information du Parc Très peu de résultats
30	Gard	<i>pas de politique spécifique du CG</i>					
31	Haute-Garonne	Projet paysager	Végétaux, abords	FGER	CAUE	Ch Agri/DDAF	Action limitée par les travaux
32	Gers	Embellissement des fermes Plantations d'alignement	Végétaux, localisation, matériaux	FGER 4500 F Diagnostic 25 KF Max subvention à 50%	Ch Agri	CAUE/DDAF	pb de sensibilisation et des sources de financement
33	Gironde	Conseil ponctuel - notice paysagère	Végétaux, localisation, matériaux	Néant	CAUE	CG/DDAF	pb de sensibilisation
34	Hérault	<i>pas de politique spécifique du CG</i>					
35	Ille-et-Vilaine	embellissement des sièges	abords - plantations	CG 25% plafond 6250 F	CG		opération existante depuis 12 ans 5000 exploitations embellies
36	Indre	<i>pas d'action spécifique du CG- conseil CAUE</i>					
37	Indre-et-Loire	Assistance sur plantations, empièvements	Végétaux, matériaux	FGER	Ch Agri	DDAF/CG	Constructeurs non demandeurs pérennité du financement
38	Isère	aménagement des abords de ferme		CG 50% plafond de 30 kF	CG		politique insuffisamment développée
39	Jura	surcoûts architecturaux	Matériaux, végétaux	CG 5000 F/exploitation	CG	CAUE/DDAF Ch Agri	Indifférence des élus Pb avec les constructeurs
40	Landes	Conseils sur bâtiments		Néant	CAUE	Ch Agri/DDAF	plaquette - peu d'implication
42	Loire	Information- sensibilisation	Matériaux, végétaux	Néant	DDAF	CDHAR	pas d'aides incitatives
43	Haute-Loire	Conseils aux agriculteurs	Matériaux, localisation Végétaux	FGER/OGAF 10 kF/exploitation	DDAF/CAUE	Ch Agri	180 réalisations/an pb des végétaux qui banalisent le paysage (thuya-cyprès)
44	Loire-Atlantique	Amélioration de l'esthétique Intégration paysagère	Bâtiments neufs Végétaux	FGER+PMPOA	CG/DDAF/ Ch Agri	Ch Métiers	Intérêt certain - opération/secteur 100 à 150 dossiers/An
45	Loiret	Conseil technique	Couleur, bâtiments, végétaux	Neant	CAUE/Ch Agri	DDE/DDAF	pas de financement explicite
47	Lot-et-Garonne	<i>pas de politique spécifique du CG</i>					
48	Lozère	surcoûts architecturaux	matériaux, végétaux	CG/CR/CEE 50 kF en moyenne	Ch Agri/DDAF	CAUE	150 bâtiments depuis 2 ans Plaquette en cours sur aménagement

Code	Intitulé	Type de politique d'intégration	Type de travaux concernés	Financement	Initiateur	Partenaires	Perceptions/difficultés
49	Maine-et-Loire	assistance sur projet agro-touristique		FGER-OGAF	CAUE/Ch Agri		Pb de temps et d'argent efficacité des opérations groupées
52	Haute-Marne	Conseils ponctuels	Végétaux, matériaux	FGER	CAUE	Ch Agri	Pb de végétaux pour simuler
53	Mayenne	Pg de plantations		Paysagiste au CAUE (CG)	CAUE/CG	Ch Agri/DDAF	100 km/an- Charte Envrt pour aménagt foncier - Opérations ponctuelles
54	Meurthe-et-Moselle	Aide technique aux projets	Végétaux	Conseil FGER	Ch Agri	CAUE	manque de cohérence entre motivation aides financières et délais d'exécution
55	Meuse	Pédagogie-conseil	Localisation, végétaux	Néant	CAUE	Ch Agri	Document pédagogique existant Pas de suivi pratique sur le terrain
56	Morbihan	Intégration de bâtiments Intégration dans le cadre des OGAF	Forme, localisation, végétaux	FGER 20 kF/Bâtiment	CAUE DDAF	Ch Agri/DDE ADASEA	Manque de relais sur le terrain Projet de convention avec Ch Agri Bon succès en OGAF
57	Moselle	Amélioration des abords en OGAF	Végétaux, bâtiments	FGER/OGAF	CAUE/CG	Ch Agri/Diren	peu de sensibilisation
59	Nord	Intégration de bâtiments	Végétaux, bâtiments	FGER	DDAF	Ch Agri/CAUE	Pb de financement (pas d'intérêt du CG)
61	Ome	Assistance technique- Plantations	Végétaux		CG	Cg Agri/CAUE	Bourse aux arbres - Protection haies au POS - Opération - l'arbre dans le paysage
62	Pas de Calais	<i>pas de politique spécifique du CG</i>					
63	Puy-de-Dôme	<i>pas de politique spécifique du CG</i>					
64	Hautes-Pyrénées	Aménagement des abords	Végétaux, matériaux	FGER 40 kF/dossier	CCAF/CAUE	ADASEA	10 dossiers Manque de crédits
67	Bas-Rhin	Aide à la conception, choix	localisation, forme, végétaux	FGER	Ch Agri/CG	CAUE,...	bonne sensibilisation -en lien avec PMPOA PB détal dans le cadre du FGER
68	Haut-Rhin	Intégration Paysagère	Localisation, matériaux, végétaux	CG + 5b	CG/ Ch Agri	Ch Agri/SDA	Opération expérimentale 1996
69	Rhône	<i>Pas de politique spécifique du CG - actions de conseil ponctuelle par le CAUE</i>					
70	Haute-Saône	Action sur plantation de végétaux	Végétaux	FGER 40 kF/exploitation/An à 70 %	Ch Agri	CAUE/DDAF	saisir une opportunité financière
71	Saône-et-Loire	dans le cadre des aides à l'infrastructure des exploitations agricoles	Couleur, matériaux, végétaux	CG	CG	Ch Agri/DDAF	préoccupations envrt secondaires
72	Sarthe	Conseil et concertation avant permis <i>pas de politique spécifique du CG</i>	Végétaux	FGER	CAUE	CG/DDE/ Ch Agri	colloque en 95 Emission des responsabilités
73	Savoie	Sensibilisation et conseils	localisation, forme, végétaux		CAUE	DDAF/Ch Agri	Pb économique et bâtiments préfabriqués
74	Haute-Savoie	Sensibilisation et conseils	localisation, forme, végétaux		CAUE	Ch Agri/DDAF	pb de prise en charge du surcoût/préfabriqué
76	Seine-Maritime	Conseils et assistance technique <i>pas de politique spécifique du CG</i>	localisation, forme, végétaux		CAUE/Ch Agri	DDE	pb de prise en charge du surcoût/préfabriqué
77	Seine-et-Marne	Conseils et assistance technique	Végétaux	Vacation FGER	CAUE/Ch Agri	DDE	Absence de concertation Pb de financement avec FGER

Code	Intitulé	Type de politique d'intégration	Type de travaux concernés	Financement	Initiateur	Partenaires	Perceptions/difficultés	
79	Deux-Sèvres	politique de l'arbre Volet paysager des OGAF	Végétaux Végétaux, matériaux	CG FGER/VOGAF	CG/Ch Agri		Nécessité de solutions concrètes et "visibles"	
80	Somme	Paysagement	Végétaux	FGER	DDAF	Ch Agri		
81	Tarn	<i>pas de politique spécifique du CG</i>						
83	Var	<i>pas de politique spécifique du CG</i>						
84	Vaucluse	Mesures agri-envrt dans le cadre d'Opérations spécifiques : Mt Ventoux et PDD <i>pas de politique spécifique du CG car pas de réel problème d'intégration</i>				DDAF		
85	Vendée	Intégration Paysagère	Végétaux, matériaux	FGER	DDAF/Cg Agri	CAUE	plauquette réhabilitation mode d'emploi public concerné peu réceptif	
88	Vosges	Conseils et sensibilisation	Végétaux, matériaux		CAUE	Ch Agri/DDAF	Contraintes liées aux réalités économiques du monde agricole	
89	Yonne	<i>pas de politique spécifique et très peu de gens sont sensibles à ce problème</i>						
91	Essonne	Interventions ponctuelles	Végétaux, matériaux	FGER	DDAF		pb du coût financier	
92	Hauts-de-Seine	<i>pas de politique spécifique du CG</i>						
##	Guadeloupe	<i>pas de politique spécifique du CG</i>						
##	Martinique	<i>pas de politique spécifique du CG</i>						
##	Guyane	<i>pas de politique spécifique du CG</i>						
##	Réunion	<i>pas de politique spécifique du CG</i>						

Commentaire Général :

Sur les 78 réponses parvenues :

- 20 départements n'ont pas mis en place de politique d'intégration paysagère
- 18 se contentent de conseils avec des effets mitigés compte tenu de l'absence d'incitations financières
- 10 agissent de façon ponctuelle avec des budgets limités
- 26 ont profité de l'émergence du FGER pour élaborer une politique avec des incertitudes à l'avenir compte tenu des moyens en diminution du FGER
- 4 seulement ont une politique relativement forte, l'Ille-et-Vilaine se plaçant en avance de par son antériorité et du montant annuel consacré de 2,5 MF



Étude sur "les politiques des collectivités territoriales en faveur de l'architecture des bâtiments agricoles et les incidences paysagères des évolutions du marché de ces constructions".

Réunion du 1 juillet 2010
Comité de pilotage

Etaient présents :

Régis Ambroise, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / DGPAAT-BFB
Jérôme Mater, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / DGPAAT-BIM
Cyrielle Boutaud, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / DICOM
Carine Herbin, Institut Français de la Vigne et du Vin
Jean-Yves Blanchin, Institut de l'Élevage
Didier Chavatte, Maisons Paysannes de France
Michel Marcon, IFIP
David Pereira, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
Hervé Cividino, CAUE 45
Marianne Loubière, CAUE 45

Excusés :

Jean-Pierre Courtiau, Ministère de la Culture et de la Communication / DAPA
Yves Helbert, Fédération Nationale des CAUE
Cédric Garnier, ADEME
Brigitte Midoux, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / DGPAAT-BATDA

Ordre du jour :

- Avancement de l'étude.
- Présentation des résultats de l'enquête.
- Exploitation et valorisation des données collectées
- Point Réseau rural français

COMPTE-RENDU

Avancement

- L'enquête a été lancée début mai, auprès d'environ 1500 acteurs relais. Les résultats ont été collectés fin mai et analysés courant juin. Quarante neufs actions émanant de collectivités réparties sur l'ensemble du territoire national ont été identifiées. Elles ont été complétées par sept démarches déjà répertoriées dans le site www.architecturesagricultures.fr puis classées selon une typologie différenciant trois familles : les actions de conseil et de sensibilisation, les actions intégrant des aides directes aux travaux accompagnés ou non d'études et de conseils, les réalisations engagées sous maîtrise d'ouvrage publique.
- Des entretiens téléphoniques ainsi que quelques déplacements sur site ont permis d'approfondir les exemples les plus pertinents.



Résultats de l'enquête

- Les résultats de l'enquête sont présentés sous forme de cartes thématiques et de tableaux de synthèse. Chaque type d'action est illustré par un ou deux exemples commentés. (voir pdf ci-joint)
- On relève :
 - o De nombreuses actions combinant les aides du PMBE et du PDHR en fonction des objectifs locaux.
 - o Une définition du terme « étude » différente selon les acteurs.
 - o Peu de prescriptions dans les PLU.
 - o De nouvelles démarches qui tendent à l'intervention de professionnels de l'espace.
 - o L'apparition de projets portant sur les nouveaux programmes, notamment sur le photovoltaïque.

Exploitation et valorisation des données collectées

- Il est convenu que l'étude sera rendue sous forme d'un rapport en trois parties :
 - o Une présentation de l'évolution de la problématique architecturale et paysagère des constructions agricoles faisant apparaître les enjeux liés à l'augmentation des volumes et aux nouveaux programmes liés à l'énergie et au développement durable (photovoltaïque, méthanisation, ...).
 - o Le compte rendu détaillé de l'enquête avec les conclusions.
 - o Un ensemble de fiches-actions présentant des exemples significatifs dans chaque type de démarche. Ces documents pourront être exploités indépendamment du rapport général. Ils identifieront les éléments déclencheurs, les moyens mis en œuvre, les acteurs engagés et les facteurs de réussite. Les exemples seront retenus en tenant compte de l'originalité des actions et de la diversité des filières.

Point Réseau rural français

- Régis Ambroise fait part d'une réunion du Réseau Rural français au Conseil Économique et Social le 22 novembre prochain. La constitution d'un groupe « architecture rurale durable » permettra de poursuivre la dynamique engagée autour des constructions agricoles et de valoriser les travaux déjà réalisés.

Etaient présents :

Régis Ambroise, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / **DGPAAT**
Jérôme Mater, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / **DGPAAT**
Carine Herbin, Institut Français de la Vigne et du Vin
Amélie Pédrôt, Maisons Paysannes de France
Yves Helbert, Fédération Nationale des CAUE
Hervé Cividino, CAUE 45

Excusés :

Jean-Pierre Courtiau, Ministère de la Culture et de la Communication / DAPA
Brigitte Midoux, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / **DGPAAT**
Jean-Yves Blanchin, Institut de l'Elevage
David Pereira, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Ordre du jour :

- Le bilan d'activité du site www.architecturesagricultures.fr sur l'année 2009, objectifs pour 2010.
- Lancement d'une enquête sur "les politiques des collectivités territoriales en faveur de l'architecture des bâtiments agricoles et les incidences paysagères des évolutions du marché de ces constructions".
- Présentation du voyage d'étude sur les bâtiments de production, de transformation et d'accueil projeté du 27 au 29 septembre 2010, en Suisse et en Autriche.

RELEVÉ DE DECISIONS

Bilan d'activité

- Le bilan d'activité du site www.architecturesagricultures.fr sur l'année 2009, ainsi que les objectifs pour 2010, sont présentés. (voir pdf Joint).
- Pour les internautes désirant recevoir les mel annonçant l'actualisation du site, une possibilité d'inscription sera mise en ligne sur le portail.

Voyage d'étude

- Un financement pour l'année 2010 a été attribué par la DAPA ministère de la Culture. Dans ce cadre un voyage d'étude en Suisse et Autriche est organisé sur le thème des bâtiments de production, de transformation et d'accueil. Cette formation, montée avec le concours de l'Institut de l'Elevage, se déroulera du 27 au 29 septembre 2010.
Le programme sera disponible mi-mai.

Étude Architecture et Bâtiments agricoles

- Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a confié au CAUE du Loiret une étude sur "les politiques des collectivités territoriales en faveur de l'architecture des bâtiments agricoles et les incidences paysagères des évolutions du marché de ces constructions".
- L'objectif est de dresser un inventaire des initiatives menées par les collectivités locales. Les actions les plus intéressantes seront présentées sur le site. Dans ce cadre une enquête sera lancée courant mai. Elle se déroulera en plusieurs phases. Dans un premier temps, une enquête mel sera lancée auprès d'un large public spécialisé dans le domaine de l'architecture rurale et de l'agriculture. Les porteurs de projet des actions identifiées seront ensuite contactés par téléphone. Des entretiens sur le terrain seront envisagés pour les actions les plus significatives.
- Le formulaire d'enquête ainsi que le courriel d'accompagnement, est discuté et amendé en réunion. (voir pièce jointe).
-
- La lites des cibles d'enquête est discutée. Elle regroupe l'ensemble des contacts de www.architecturesagricultures.fr complété par divers organismes, soit :
 - Les directions Agriculture des collectivités territoriales (région, département, pays)
 - Les groupes d'action locale (GAL)
 - Les lycées agricoles
 - Les correspondants du réseau rural français
 - Les comités interprofessionnels
 - L'INAO
 - La fédération nationale de vente directe
 - Les vignerons indépendants
 - Les conseillers Bâtiment des chambres d'agriculture et des organismes coopératifs
 - Les architectes et paysagistes conseillers des CAUE
 - Les architectes et paysagistes conseillers des PNR
 - Les architectes et paysagistes conseillers des DDT

Les têtes de réseau seront sollicitées pour faire parvenir l'enquête à leurs membres les plus concernés. Les réponses seront directement retournées au CAUE du Loiret qui les mettra à disposition à l'ensemble des partenaires de l'action.

Les conclusions de l'étude seront communiquées fin 2010 à l'ensemble des acteurs ayant répondu à l'enquête. Elles permettront d'enrichir le site www.architecturesagricultures.fr

Information complémentaire

- Maisons paysannes de France fait part d'un projet de groupe « architecture rurale durable » au sein du Réseau Rural Français.

Une prochaine réunion du comité de pilotage sera organisée fin juin.

Étude sur "les politiques des collectivités territoriales en faveur de l'architecture des bâtiments agricoles et les incidences paysagères des évolutions du marché de ces constructions".

Réunion et entretiens des 18 et 19 octobre 2010
Comité de pilotage

Ont répondu :

Régis Ambroise, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / DGPAAT-BFB
Carine Herbin, Institut Français de la Vigne et du Vin
Jean-Yves Blanchin, Institut de l'Élevage
Amélie Pédrot, Maisons Paysannes de France
Michel Marcon, IFIP
David Pereira, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
Hervé Cividino, CAUE 45
Yves Helbert, Fédération Nationale des CAUE

COMPTE-RENDU

Avancement

L'enquête et les recherches bibliographiques et Internet, réalisées entre mai et juillet, ont permis d'identifier près de soixante-dix actions émanant de collectivités réparties sur l'ensemble du territoire national. Cinquante trois d'entre elles ont été retenues puis classées selon une typologie différenciant trois familles : les actions de conseil et de sensibilisation, les actions intégrant des aides directes aux travaux accompagnés ou non d'études et de conseils, les réalisations engagées sous maîtrise d'ouvrage publique. Suite au comité de pilotage du 1^{er} juillet 2010, les tableaux de synthèse des données ont été finalisés et les fiches actions des exemples retenus ont été rédigées. Début octobre, le plan final du rapport ainsi que quatre fiches actions ont été adressés aux membres du comité de pilotage. Une relance téléphonique a ensuite été entreprise.

Le plan du rapport se décompose comme suit :

- Une introduction présentant le contexte de l'étude, les objectifs, la méthodologie.
 - Partie 1 : L'enquête : le contenu, les cibles, les difficultés, les résultats par typologie (avec les tableaux et les cartes que nous avons projetées lors du comité de pilotage de juin).
 - Partie 2 : Les fiches de cas développant, pour chaque type d'action, un exemple concret.
 - Une conclusion / synthèse tirant les grands enseignements de l'étude, ses limites et les préconisations qui en ressortent.
- Des documents annexes (CR réunion, questionnaires d'enquête,...) le complètent.

Retour et réflexion sur le projet de rapport et les premières fiches

Dans l'ensemble les partenaires ont relevé l'intérêt de l'étude et la qualité du travail produit. Les tableaux de synthèse présentent la totalité des informations collectées par l'enquête. Ils permettent de prendre connaissance des modalités pratiques de mise en œuvre des politiques (partenaires, financeurs, intervenants, bâtiments concernés, résultats de l'action,...). La présentation par type d'action et son illustration cartographique sont appréciées.

Le plan proposé pour le rapport ne fait pas l'objet de commentaire particulier. L'approche du prix de revient d'une politique architecturale agricole pour une collectivité territoriale serait appréciée. Cependant, il apparaît difficile de présenter un chiffre approché tant les actions sont différentes. Les montants des subventions allouées sont précisés, par actions, dans les tableaux de synthèse. Seule une étude complémentaire permettrait d'établir les coûts de montage et de suivi de ces politiques.

Les fiches de cas sont jugées « intéressantes » et « suffisamment variées » pour illustrer les différents types d'actions référencés par l'étude.

La maquette graphique permet d'envisager une diffusion auprès des acteurs en charge du développement agricole et des questions paysagères dans les territoires.

Différentes remarques sont relevées. Elles seront prises en compte dans l'édition finale des fiches.

Mise en forme et présentation :

- Le titre général de l'étude et la date des fiches sont à préciser.
- Les titres des actions gagneraient à être présentés sous le filet soulignant l'intitulé de la fiche. Ils pourraient être repris en verso des fiches élaborées sur deux pages.

Contenu :

- Identifier, dans la mesure du possible, les partenaires et les financeurs.
- Rajouter une rubrique « pour en savoir plus » permettant aux lecteurs intéressés de compléter les informations auprès des partenaires du projet ou de se reporter à des liens Internet.
- Préciser les résultats.
- Donner un ordre de grandeur du montant des subventions allouées aux agriculteurs et du coût du contrat passé avec les architectes et paysagistes.

Les remarques sont prises en compte. Les aspects financiers seront présentés dans les tableaux de synthèse, en fonction des données communiquées par les collectivités. Ces informations, lacunaires, restent difficiles à obtenir pour tous les cas. Cependant, l'étude n'étant pas une évaluation des politiques mais un référencement, une évaluation qualitative des résultats des politiques menées par les collectivités territoriales ne pourra être menée. Devant l'intérêt d'une telle démarche, une étude des principales réalisations relevées dans le cadre des actions jugées exemplaires pourrait faire l'objet d'une proposition d'action pour l'année 2011.

Enquête nationale Architecture et bâtiments agricoles.

Nouveaux enjeux, nouveaux programmes Quelles sont les politiques mises en œuvre dans les territoires ?

Organisme :

Nom de la personne répondant au questionnaire :

Qualité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Courriel :

Les actions et les acteurs

- Existe-t-il des actions ou des programmes concernant la qualité architecturale et l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage dans votre territoire ?

Territoire de l'action :

- Région Département Pays ComCom Autre : (à préciser)

Intitulé de l'action :

- Quels sont les organismes participant à ces actions ?
 - > Anciens (antérieurs aux années 1960) OUI NON % :
 - > Récents (réhabilitation) OUI NON % :
 - > Nouveaux OUI NON % :
- Quels types de bâtiments d'exploitation concernent-elles (entourez le choix ou, si vous les connaissez, précisez les proportions) :
 - > Anciens (antérieurs aux années 1960) OUI NON % :
 - > Récents (réhabilitation) OUI NON % :
 - > Nouveaux OUI NON % :



Les aides et les subventions

- Des aides sont-elles versées dans le cadre d'une politique paysagère ou architecturale ? Par qui ? Quelles sont les conditions d'octroi ?
- Concernent-elles des études ou des conseils en amont des réalisations ?
- Concernent-elles des travaux ? (implantation, volumétrie, matériaux, couleur, végétaux,...)
- Nombre de bâtiments d'exploitation agricole concernés :

Chartes et réglementations

- L'architecture et l'inscription paysagère des constructions agricoles font-elles l'objet de prescriptions particulières dans les documents d'urbanisme de votre territoire ? Si oui préciser.
- Des documents de sensibilisation et de contractualisation (schémas, chartes...) ou des programmes pilotes (concours, prix,...) traitent-ils de l'inscription des bâtiments agricoles dans les paysages ?
- Y a-t-il des informations ou réflexions complémentaires dont vous souhaiteriez faire part dans le cadre de cette enquête ?

Afin d'illustrer votre action, merci de nous joindre tout document sur une opération, si possible pilote ou exemplaire, à laquelle vous avez participé.

Seriez-vous disponible pour poursuivre ce questionnaire par un entretien téléphonique ?